



# Bilan 2014

L'activité de l'Etat en Champagne-Ardenne



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CHAMPAGNE-ARDENNE



J'ai été nommé préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, lors du conseil des ministres du 11 mars 2015. Fidèle à l'esprit de la continuité de l'État, je vous présente ce rapport d'activité des services régionaux pour l'année 2014.

L'année 2014 a permis de poursuivre la mobilisation en faveur de l'emploi engagée en 2013.

Les services de l'État ont ainsi consacré des moyens importants aux mesures de soutien et de retour à l'emploi, notamment par l'amplification des dispositifs des contrats aidés. Cela s'est traduit par la signature en 2014 de 8 300 contrats uniques d'insertion (contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats initiative emploi) bénéficiant à des publics ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, et à 2 555 emplois d'avenir visant les jeunes peu ou pas diplômés.

L'engagement efficace des services de l'État en région est également significatif dans le processus d'élaboration de la modernisation de l'action publique visant à simplifier la vie des entreprises dans un contexte économique difficile.

2014 a ainsi été marquée par l'aboutissement en Champagne-Ardenne, après le démarrage de la phase d'expérimentation en avril, de deux procédures initiées par la DREAL : le certificat de projet et l'autorisation unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Fruit d'une dynamique collective, deux autorisations d'exploiter selon ces procédures ont pu être délivrées dès janvier 2015, une première en France.

Par ailleurs, dans l'objectif de renforcer la cohésion sociale et d'accompagner au mieux les territoires fragiles et personnes vulnérables, la mise en place d'actions (en partenariat avec les acteurs locaux et dans une logique d'articulation des politiques publiques) dans les domaines de la santé, de la jeunesse et de la politique éducative a été l'une des priorités identifiées du territoire.

Enfin, l'État a poursuivi en 2014 son implication dans les domaines structurants pour l'avenir de la Champagne-Ardenne (tourisme, développement et modernisation des infrastructures...).

Je vous propose de prendre connaissance de ce rapport d'activité afin de mesurer l'engagement quotidien des agents de l'État au service de nos concitoyens dans la région.

**Jean-François Savy**  
**Préfet de la région Champagne-Ardenne**  
**Préfet de la Marne**

## 1

## L'action de l'État en faveur de la croissance et de la dynamique du territoire

### Améliorer et renforcer la compétitivité des entreprises

Les mesures de soutien aux entreprises  
Phase opérationnelle de la simplification administrative  
Bilan du commissaire au redressement productif

### Agir en faveur de l'emploi

Le bilan des contrats aidés  
La formation au service de l'emploi

### La redynamisation du territoire

### Favoriser la cohésion sociale

Vers une prévention de la santé et une réduction des inégalités  
Sur le champ de la jeunesse et de la politique éducative

## 3

## L'action de l'État en faveur de l'élaboration et du suivi des contractualisations

### L'avancée des contractualisations

L'élaboration du contrat de plan État-Région 2015-2020  
L'immobilier universitaire dans le cadre du CPER 2007-2013

### La nouvelle géographie prioritaire

### Les Fonds européens 2007-2013

Exemples de projets emblématiques soutenus  
L'activité de l'autorité de certification

## 2

## L'action de l'État en faveur de l'attractivité régionale

### Développer et moderniser les infrastructures

Les infrastructures routières  
Les autres infrastructures

### Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Les travaux de restauration des monuments emblématiques de la région  
Les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine  
Candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

### Agir en faveur de l'environnement, du développement durable et de l'agriculture

La prévention des risques  
Les autres actions déployées sur la région  
L'activité agricole et les programmes en cours

1

**L'action  
de l'État**  
en faveur de la  
croissance et  
de la dynamique  
du territoire

# Améliorer et renforcer la compétitivité des entreprises



## Les mesures de soutien aux entreprises

### Le programme des Investissements d'Avenir (PIA)

Le Programme des Investissements d'Avenir a consolidé les domaines déjà structurés ou en cours de structuration : valorisation non alimentaire des agro-ressources (projet structurant des pôles de compétitivité SINFONI, Institut PIVERT) ; énergies renouvelables (VENTEEA, porté par ERDF) et calcul intensif (méso-centre de calcul ROMEO).

Le PIA a permis de donner plus d'ambition à des projets en émergence (Centres de formation en alternance : PREMICA sur les métiers de la métallurgie et PASTEUR sur les formations paramédicales ; quatre aides à la réindustrialisation : Axon Câble, Forges de Courcelles, Acieries Hachette & Driout, AEROLEAN et une en projet (ETILAM)).

Il a enfin permis de structurer davantage les relations entre ressources universitaires et entreprises (installation de deux Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie), et **de favoriser une coopération interrégionale de la recherche** (Champagne-Ardenne et Picardie sur la chimie du végétal, mais aussi Champagne-Ardenne et Lorraine sur les matériaux).

**L'évolution du Continuum de la recherche à l'entreprise** : l'approche interrégionale Champagne-Ardenne Picardie s'accroît dans le domaine « industrie-agro-ressources » avec le projet SINFONI, qui vise à structurer la filière des fibres techniques d'origine végétale (lin chanvre) pour des usages

matériaux et la plate-forme mutualisée d'innovation IMPROVE, qui porte sur la valorisation des protéines végétales.

L'approche interrégionale Champagne-Ardenne Lorraine se consolide sur le domaine des matériaux autour du pôle de compétitivité Matériaux et de l'IRT M2P.

Deux pôles majeurs en Champagne-Ardenne : **L'Institut européen de la bioraffinerie à Bazancourt-Pomacle** (chimie des sucres-biotechnologies industrielles avec ARD, sa plate-forme « Bio raffinerie Recherche Innovation ») et le projet FUTUROL - biocarburant de deuxième génération par voie biochimique) et **Nogent-sur-Seine** (pôle sur la fermentation en milieu solide - programme « OSIRIS » avec l'entreprise SOUFFLET).

 [www.investissement-avenir.gouvernement.fr/](http://www.investissement-avenir.gouvernement.fr/)

### Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

L'une des mesures phares du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, annoncé le 6 novembre 2012 par le Gouvernement, est le CICE : il doit permettre aux entreprises d'embaucher, d'investir et de gagner des parts de marché en améliorant leur compétitivité.

Il s'agit d'une réduction de l'impôt à acquitter au titre de l'exercice précédent (ou un versement du Trésor public quand l'entreprise ne paie pas d'impôt).

Le CICE s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et représente désormais une baisse des coûts pour les entreprises à hauteur de 6 % de leur masse salariale brute en dessous de 2,5 SMIC.

Outre le préfinancement du CICE par les organismes bancaires et BPI France, les entreprises ont, au moment du dépôt de leurs liasses fiscales 2013, bénéficié des restitutions de ce crédit d'impôt ou de son imputation sur les créances fiscales 2014. Cette mise en œuvre a fait l'objet d'une mobilisation importante des services des impôts des entreprises (SIE) sur le second semestre 2014.

**Ainsi, sur l'année 2014** (exercice comptable 2013), le **CICE a bénéficié à 9 509 entreprises** soumises à l'impôt sur les sociétés en région Champagne-Ardenne **pour un montant total de 78,7 M€**. Au niveau des départements, les bénéficiaires du CICE se répartissent comme suit :

- 1 804 entreprises bénéficiaires dans les Ardennes pour 13,7 M€
- 2 292 entreprises bénéficiaires dans l'Aube pour 18,7 M€
- 4 244 entreprises bénéficiaires dans la Marne pour 35 M€
- 1 169 entreprises bénéficiaires en Haute-Marne pour 11,2 M€.

 [www.economie.gouv.fr/](http://www.economie.gouv.fr/)

### Le Crédit d'Impôt Innovation

Le crédit d'impôt innovation (CII) est un dispositif d'aide aux PME innovantes instauré par la loi de finances 2013 qui complète le crédit d'impôt recherche. Il vise à soutenir les PME qui engagent des dépenses pour innover et industrialiser leurs produits innovants.

Plafonné à 20 % des dépenses éligibles (dotations aux amortissements, dépenses de personnel et frais de fonctionnement, dépenses sous-traitées et prises de brevets) dans la limite de 400 000 € par an, **ce crédit d'impôt est une aide directe et conséquente aux PME engagées dans des démarches d'innovation de**

**produit** : conception et réalisation d'un prototype d'un bien matériel ou immatériel plus performant que ses concurrents.

Les performances sont évaluées sur quatre plans : technique, fonctionnel, ergonomique et environnemental.

Pour traiter les demandes de rescrit, pour mener des contrôles et pour attribuer des agréments aux sous-traitants, l'administration fiscale peut faire appel aux experts du ministère de l'Économie. A ce titre, elle peut solliciter des agents de la DIRECCTE qui donnent leur avis sur les dépenses d'innovation engagées.

 [www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation](http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation)

## En 2014

1

EXPERTISE DE CONTRÔLE

2

EXPERTISES DE PRESCRITES

6

PRÉSENTATIONS  
PUBLIQUES AUX  
ENTREPRISES DONT  
UNE CONFÉRENCE DE  
PRESSE

500

PLAQUETTES DE  
COMMUNICATION  
IMPRIMÉES

## Phase opérationnelle de la simplification administrative

### De l'expérimentation à la phase opérationnelle de la simplification administrative

Inscrits dans le cadre d'un dispositif visant à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, deux dispositifs expérimentaux ont été initiés dans la région Champagne-Ardenne :

- **Le certificat de projet** : sur la base des informations transmises, le préfet délivre en deux mois un certificat de projet dans lequel sont mentionnées notamment les procédures auxquelles le projet sera soumis, les pièces à fournir dans le dossier de demande d'autorisation et les étapes de l'instruction. Les services de l'État s'engagent sur les délais de délivrance des décisions et mentionnent des éventuels obstacles.

Ce certificat de projet concerne les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.

- **L'autorisation unique** pour les ICPE : le dispositif expérimenté permet la fusion en une seule et même procédure, de plusieurs décisions qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de ces projets : autorisation ICPE, permis de construire, autorisation de défrichage, dérogation « espèces protégées » et autorisation au titre du code de l'énergie.

L'objectif est de rassembler, autour de la procédure d'autorisation unique ICPE, les éventuelles autres autorisations entrant dans le champ de la protection de la nature et des paysages dès lors qu'elles relèvent de la compétence de l'État.

L'enjeu majeur de ces nouvelles dispositions est d'apporter au porteur de projet une meilleure qualité de service en terme de cohérence de la position de l'État, de lisibilité, de sécurité juridique, de prévisibilité, d'accompagnement et tout particulièrement de maîtrise des délais.

L'aboutissement de ces deux premières procédures est le fruit d'un engagement efficace des services de l'État (DREAL, DDCSPP, DDT, ARS) qui ont su se mobiliser et moderniser leurs modes de fonctionnement. Cette nouvelle procédure facilite la réalisation de projets économiques tout en étant vigilant sur leur impact environnemental.



[www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)



### CHOC DE SIMPLIFICATION POUR LES ENTREPRISES

Une première en France, le Préfet de région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne, délivre le 27 janvier 2015 deux autorisations d'exploiter selon une procédure administrative expérimentale

# 1

L'action de l'État,  
en faveur de la  
croissance  
et de la dynamique  
du territoire

## Bilan du commissaire au redressement productif (CRP)

### Plus de 3000 emplois préservés ou créés

Nommés dans chaque région de France métropolitaine, les CRP interviennent sous l'autorité des préfets pour aider à résoudre les difficultés d'entreprises. **Ils s'emploient à détecter, le plus en amont possible, les cas d'entreprises en difficulté via une cellule régionale de veille et d'alerte précoce.** L'action en réseau constitue la clé de la posture des CRP, et c'est en associant les administrations, les collectivités, les agences, les chambres consulaires et toutes les parties prenantes de la vie de l'entreprise que les solutions sont trouvées.

**L'année 2014 a été marquée par la poursuite des difficultés économiques pour les entreprises industrielles de Champagne-Ardenne** ; difficultés générées notamment par le manque d'investissement industriel, lui-même consécutif à des trésoreries et des marges insuffisantes.

**L'action partenariale autour du CRP a montré son efficacité**, tant sur le plan quantitatif (cent dossiers traités en deux ans) que qualitatif (capacité à influencer sur les causes des difficultés pour en sortir durablement l'entreprise).

La Champagne-Ardenne s'est d'ailleurs mobilisée en faveur de la simplification et de la modernisation de l'action publique. Outre l'expérimentation de certificat de projet / autorisation unique, plusieurs initiatives et propositions ont été faites par le préfet de région sur les thématiques économiques :

- La rénovation du financement des stocks en France
- La simplification de la fiche de paie
- Le fonctionnement des financements en région (action de BPI France ou dispositif d'aide à la réindustrialisation).

La dynamique collective engagée localement, couplée aux mesures nationales (CICE, pacte de responsabilité, ...) et aux actions de simplification administrative peuvent laisser l'espoir d'une reprise économique visible pour les PME en 2015.

Pour saisir le commissaire au redressement productif :  
tél. 03 26 69 92 75, nicolas.fourrier@direccte.gouv.fr

 [www.champagne-ardenne.pref.gouv](http://www.champagne-ardenne.pref.gouv)

# 53

NOUVEAUX DOSSIERS  
TRAITÉS, REPRÉSENTANT  
6 715 EMPLOIS

# 49

DOSSIERS RÉSOLUS,  
REPRÉSENTANT 3 264  
EMPLOIS DONT 2 363  
EMPLOIS PRÉSERVÉS,  
PRINCIPALEMENT DANS  
LA MARNE ET LES  
ARDENNES.

# 95

DOSSIERS RESTENT EN  
COURS DE TRAITEMENT,  
DÉBUT 2015



### ÉTUDE SECTORIELLE SUR L'ÉVOLUTION DU TISSU PRODUCTIF

Par comparaison avec le début des années quatre-vingt dix, le tissu productif régional a gardé ses spécificités portées par l'agriculture et l'industrie, et est resté très spécialisé.

Première région contributrice à la création de richesse nationale pour l'agriculture (10,2 % de la valeur ajoutée métropolitaine du secteur), la Champagne-Ardenne est aussi la deuxième pour le poids des industries agro-alimentaires dans son économie (4,5 % de la valeur ajoutée régionale). L'industrie est encore très spécialisée dans la métallurgie et le textile en dépit de l'impact des mutations organisationnelles et des périodes de crise économique.

La région se caractérise également par des activités tertiaires moins développées et des activités scientifiques et techniques ou de l'information et de la communication à forte valeur ajoutée.

Cette synthèse analyse la spécialisation économique de la Champagne-Ardenne par rapport aux autres régions, ainsi que le tissu productif et son évolution depuis une vingtaine d'années. Elle a été réalisée dans le cadre d'un partenariat d'étude INSEE-DIRECCTE et a permis de décrire les caractéristiques du système productif en termes d'emplois, de salariés, d'unités de production (mieux orienter les aides et les outils).

Ce travail a donné lieu à une publication diffusée en septembre 2014 dans la nouvelle collection « Insee-Analyses ». La nouvelle ligne éditoriale des directions régionales de l'INSEE qui se décline en Champagne-Ardenne comme dans toutes les régions, a été mise en œuvre à l'été.



### LES DÉPENSES DE L'ÉTAT

- **2,2 milliards d'euros payés pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État en Champagne-Ardenne** en un délai moyen de 12,25 jours.

Par rapport à l'année 2013, avec respectivement 2,1 milliards d'euros et un délai moyen de 15,22 jours, on constate une nette amélioration du délai global de paiement – près de 3 jours ont été gagnés.

- **1,652 milliards d'euros payés au titre des rémunérations d'une partie des fonctionnaires d'État de la région**, soit une stabilisation (1,649 milliards d'euros en 2013).

Ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus les dépenses militaires, les dépenses de la police et de la gendarmerie, les dépenses du ministère de la justice, les dépenses des douanes et des droits indirects et les dépenses de l'INSEE.



## CRÉATION DE L'INSTITUT EUROPÉEN DE LA BIORAFFINERIE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

**Sur le territoire de Bazancourt et Pomacle, s'est développé avec les années un ensemble d'acteurs de transformation du végétal.** Ces acteurs aussi bien privés que public ou à l'interface, œuvrent pour une économie plus verte et plus durable et nombre d'entre eux sont fortement actifs dans le domaine de la recherche. Parmi ces acteurs, on peut citer **SOLLIANCE, CRISTANOL, ARD, le pôle de compétitivité IAR.** Cet ensemble d'acteurs porte dorénavant le nom d'«Institut européen de la bioraffinerie Reims Champagne-Ardenne». L'Institut offre des débouchés de proximité pour les agriculteurs, contribuant à rayonner sur l'agriculture champardennaise dans son ensemble.

**La création du Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches,** inauguré le 20 juin 2014, représente une étape supplémentaire du développement du site. Les biotechnologies blanches consistent en l'emploi de systèmes biologiques (bactéries) pour la fabrication, la transformation ou la dégradation de molécules dans un but industriel. Elles sont utilisées dans un souci de performance économique et environnementale (substitution aux produits issus du pétrole).

Convaincu de l'importance de favoriser l'émergence de la filière des agro-ressources, et des atouts de la région Champagne-Ardenne pour accueillir son développement territorial, l'Etat, par le biais de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, a accompagné la structuration de cette filière grâce à l'intervention de **559 143 € de fonds européens de développement Régional (FEDER).** Ces fonds ont permis de cofinancer, avec le Conseil Général de la Marne, **plus d'un million d'euros d'équipements scientifiques lourds.**

Ce centre d'Excellence a permis de concrétiser le rapprochement entre acteurs industriels et partenaires académiques (de recherche et de formation), en l'occurrence l'Ecole Centrale Paris, Agroparistech et Neoma. Il a vocation à devenir un facteur d'attractivité régionale majeur, en particulier pour les étudiants et les publics en formation.

 [www.institut-europeen-de-la-bioraffinerie.fr](http://www.institut-europeen-de-la-bioraffinerie.fr)

## L'Institut en quelques chiffres

3

STRUCTURES DE RECHERCHE  
ET D'ENSEIGNEMENT

2

DÉMONSTRATEURS  
ET PILOTES

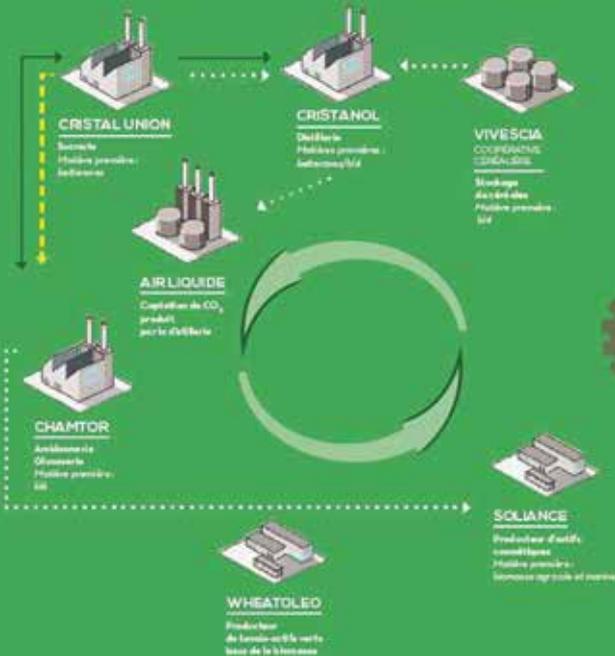
20 à 50

MILLIONS D'EUROS INVESTIS  
CHAQUE ANNÉE DANS L'IEB

## L'IEB REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE REGROUPE UNE BIORAFFINERIE ET UNE PLATEFORME D'INNOVATION

L'IEB, c'est une bioraffinerie qui s'appuie sur le concept d'économie circulaire...

... et une plateforme d'innovation qui regroupe des équipes de recherche publique et privée, des pilotes et des démonstrateurs.



▼ Nature des échanges au sein de la bioraffinerie



► La plateforme d'innovation ouverte BRI : un accélérateur de développement unique, du laboratoire jusqu'au démonstrateur à l'échelle pré-industrielle.

Sur la plateforme BRI (Bioraffinerie Recherches et Innovations), les structures de recherche publique et privée, les démonstrateurs et pilotes offrent un cadre unique à tous ceux qui cherchent un environnement complet pour le développement rapide de leurs projets dans le domaine des procédés de biotechnologies blanches.

1200

EMPLOIS DIRECTS SUR LE SITE  
DONT PRÈS DE 150 DANS LA  
PLATEFORME BRI

6

GROUPES INDUSTRIELS

1000

EMPLOIS INDIRECTS GÉNÉRÉS  
PAR LES ACTIVITÉS DU SITE

D'ICI,  
2017

30 ENSEIGNANTS -  
CHERCHEURS ET 90 EMPLOIS  
INDUSTRIELS CRÉÉS

(source Institut Européen de la Bioraffinerie)



## CONSTRUCTION DU CENTRE DE DÉMANTÈLEMENT FERROVIAIRE DE CHALINDREY

Chalindrey est un site de haute tradition ferroviaire avec une gare voyageurs desservie par le TGV et l'implantation de plusieurs équipements, dont un établissement de maintenance et de traction (EMT) de la SNCF. **Toutefois, le plan de restructuration de l'EMT mené par la SNCF a induit une forte diminution des emplois.**

Afin de maintenir l'activité et l'emploi sur ce bassin, **le groupe SNCF s'est engagé dans une démarche de revitalisation territoriale et a contribué à l'émergence d'un projet de centre de démantèlement de matériels ferroviaires et militaires.**

Le projet a été porté conjointement par deux entreprises :

- Valenda, spécialisée dans la gestion des produits en fin de vie,
- Trace, spécialisée dans les solutions de dépollution / démantèlement industriel.

La réalisation du centre de démantèlement a impliqué la construction et l'exploitation d'une structure industrielle de dépollution, de démantèlement et de recyclage sur deux sites indépendants.

Le premier site, dit « La Rotonde », est adapté au

démantèlement de véhicules ferroviaires. Les travaux ont consisté en la construction de cabines de désamiantage, de travaux d'infrastructures ainsi que de voirie et réseaux divers. **L'unité de démantèlement, opérationnelle depuis juin 2014, monte progressivement en charge. Elle permettra à terme la création d'environ 50 emplois.**

Le second site, qui occuperait une partie de la plate-forme multimodale rail-route existante, devrait permettre le démantèlement de véhicules ferroviaires (SNCF et RATP) et militaires (chars).



[www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

[www.cc-paysdechalindrey.fr](http://www.cc-paysdechalindrey.fr)

50

EMPLOIS SUR LE SITE  
DE « LA ROTONDE »

8,5M€

MONTANT TOTAL  
DU PROJET  
« LA ROTONDE »

0,9M€

PART CPER DONT  
0,3 MILLIONS  
D'EUROS DE PART  
ÉTAT

# Agir en faveur de l'emploi

## Le bilan des contrats aidés

**Les contrats aidés : faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi**

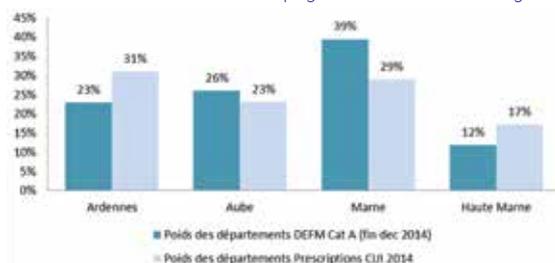
**En 2014, près de 8 300 contrats uniques d'insertion ont été signés en région**, dont environ 7 200 CAE (contrats d'accompagnement vers l'emploi) dans le secteur non-marchand (87 %) et 1 100 CIE (contrats initiative emploi) dans le secteur marchand (13 %).

**Dans le secteur non-marchand**, les principaux employeurs de CAE sont les associations et fondations (42 %), les établissements publics d'enseignement (25 %) et les collectivités territoriales (22 %). Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 76 % du public.

**Dans le secteur marchand**, les embauches en CIE se font en premier lieu dans les activités de commerce (25 %), de l'hébergement-restauration (16 %), de l'industrie (15 %) et de la construction (9 %). Les demandeurs d'emploi de longue durée restent majoritaires (64 %).

En 2015, la priorité sera donnée à des personnes issues des zones urbaines sensibles ou quartiers prioritaires de la politique de la ville, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus ou de longue durée.

 [www.champagne-ardenne.directe.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.directe.gouv.fr)



## Une politique de l'emploi axée sur les jeunes

Dans un contexte de chômage jugé préoccupant pour les jeunes (**le taux de chômage des jeunes atteint 28,9 % au dernier recensement** -RP 2011-source INSEE), la politique de l'emploi des jeunes a été renforcée par les emplois d'avenir et contrats de génération.

**Le dispositif des emplois d'avenir vise prioritairement l'insertion durable des jeunes de 16 à 25 ans** (30 ans pour les personnes en situation de handicap) sans diplôme ou faiblement diplômés et l'élévation de leur qualification.

Depuis novembre 2012, 4 524 emplois d'avenir ont été signés en Champagne-Ardenne. La majorité des jeunes signataires d'un emploi d'avenir sont employés dans le secteur non marchand (29 % dans des associations, 23 % en collectivités territoriales, 14 % dans des établissements publics) et ont un faible niveau de qualification (68 % de niveau V et infra). Près de la moitié sont issus de territoires prioritaires ZRR ou ZUS (respectivement 31 % et 15 %).

**Quant au contrat de génération**, il vise à favoriser l'embauche de jeunes âgés de moins de 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) en CDI à temps plein et le maintien dans l'emploi de salariés seniors d'au moins 57 ans (55 s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).

Fin 2014, le contrat de génération a permis l'embauche en CDI de 614 jeunes champardennais, associée au maintien en emploi d'autant de personnes âgées d'au moins 57 ans.

55,5 % des jeunes embauchés faisaient déjà partie des effectifs de l'entreprise. Ils occupent principalement des emplois d'ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal (14,5 %), d'employés de commerce (14 %), de techniciens (12 %).

 [www.lesemploisdavenir.gouv.fr](http://www.lesemploisdavenir.gouv.fr)

 [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr)

 [www.champagne-ardenne.directe.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.directe.gouv.fr)



  
emplois d'avenir

  
contrat de génération

5200

CHAMPARDENNAIS  
TRAVAILLAIENT GRÂCE  
À UN CONTRAT D'INSERTION  
AU 31 DÉCEMBRE 2014

## La formation au service de l'emploi

### Le plan 100 000 formations prioritaires pour l'emploi 2014

Le plan « Formations prioritaires pour l'emploi » déployé en cours d'année 2013 a pour vocation de mettre en place sur l'ensemble du territoire, des dispositifs complémentaires aux dispositifs existants, permettant l'entrée en formation de 30 000 demandeurs d'emplois supplémentaires dans des secteurs et des métiers qui offrent de véritables opportunités d'emploi à court ou moyen terme.

En 2014, 100 000 formations prioritaires pour l'emploi étaient programmées en plus au niveau national.

**La dotation État 2014 confiée à Pôle emploi a été augmentée de près de 50 % pour poursuivre le programme.**

Pour la région Champagne-Ardenne, le Conseil régional a apporté sa contribution à hauteur de 650 places de formation et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) à hauteur de 346 places.

Les partenaires sociaux, avec l'appui du Fonds social européen, ont dégagé des moyens complémentaires orientés vers les plans d'orientation vers l'emploi et vers le contrat de sécurisation professionnelle.

L'AGEFIPH a financé 14 places de formation dans le secteur tertiaire et continue de cofinancer des actions de formation pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**Soit au total 1 000 places de formations financées par les partenaires et 1 300 places financées par Pôle emploi, ont pu bénéficier aux demandeurs d'emploi en 2014.**

### Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

Instance créée par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, **le CREFOP a été installé en Champagne-Ardenne fin 2014.**

Cette nouvelle instance associe des représentants de l'État, du Conseil régional et des partenaires sociaux, dans leur double dimension de représentation des salariés et des employeurs, et permet de mobiliser compétences, ressources humaines et financières au service du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels.

**Sous la présidence conjointe du préfet de région et du président du Conseil régional**, le CREFOP a pour mission :

- D'organiser au plan régional la concertation entre les acteurs pour coordonner leurs actions et d'assurer la cohérence des programmes de formation dans la région
- D'évaluer les politiques régionales d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre
- D'émettre un avis notamment sur l'organisation du service public de l'emploi en région (SPER), la carte régionale des formations professionnelles initiales et les normes qualités s'imposant aux organismes participant au service public de l'orientation.

En Champagne-Ardenne, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont rapidement engagé une concertation sur la composition du CREFOP et de son bureau, en vue de la nomination des membres par arrêté préfectoral. **La première réunion plénière a eu lieu le 3 décembre 2014.**

190 km  
sur 300

DE CANALISATIONS  
POSÉES EN 2014



4

VISITES  
D'INSPECTION  
EN 2014



## TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE À DIERREY : une opportunité pour l'emploi en local

Cette nouvelle artère répond à des besoins de sécurité d'approvisionnement en gaz de la France et contribue à la fluidification des échanges de gaz sur le territoire.

**Longue de 300 km environ**, cette nouvelle canalisation reliera les sites de compression existants de Cuvilly (l'Oise), Dierrey-Saint-Julien (l'Aube), et Voisines (la Haute-Marne) en passant également par les départements de la Seine-et-Marne et de la Marne.

**La construction et l'exploitation de la canalisation a été autorisée par arrêté ministériel en octobre 2013.**

La construction de la canalisation a débuté en mars 2014. Le tronçon situé entre Cuvilly (Oise) et Dierrey (Aube) est en cours d'achèvement. Sa mise en service est prévue en septembre 2015.

La construction du tronçon situé entre Dierrey (Aube) et Voisines (Haute-Marne) débutera en avril 2015 pour une mise en service prévue à l'automne 2016.

La DREAL Champagne-Ardenne a réalisé quatre visites de chantier afin de vérifier la conformité des travaux aux référentiels applicables. GRTgaz a répondu à l'ensemble des remarques effectuées suite à ces inspections.

Depuis novembre 2014 les épreuves des tronçons de canalisations déjà posées ont débuté (contrôle d'étanchéité et de résistance) sous le contrôle d'un organisme habilité. La DREAL exerce également un contrôle de second niveau du travail réalisé par cet organisme.

**Profiter de l'opportunité d'un grand chantier pour embaucher localement.**

**Le service public de l'emploi local de Nogent-sur-**

**Seine s'est mobilisé** pour proposer une offre de service lisible et simple à l'entreprise de travail temporaire chargée des recrutements pour les travaux.

**Pôle emploi a été positionné comme guichet d'entrée unique pour les recrutements** tout en assurant l'accès des offres aux autres acteurs du service public de l'emploi (Cap emploi, Mission locale, associations d'insertion).

Des informations collectives ont été organisées en amont et se sont déroulées deux mois avant le début des travaux.

L'enjeu était de favoriser l'embauche de publics éloignés de l'emploi (demandeurs d'emplois de longue durée, seniors, publics en demande d'insertion) et résidant dans des zones rurales à proximité des lieux des travaux (rayon de 20 km). Les ouvriers semi-qualifiés ont suivi une journée de formation sur la sécurité et consacré une demi-journée au passage de l'examen Passeport OPPBTP. Les conducteurs devaient disposer au préalable du Caces « grue auxiliaire ».

**Au total, 140 salariés ont ainsi été recrutés** (CDD d'une durée moyenne de 6 mois) **pour la réalisation de cette première phase de travaux.**

La même offre de service a été mise en place à proximité des lieux de dépôts situés à Saint-Parres-les-Vaudes et Semoutiers (Haute-Marne). **Un recrutement d'environ 80 personnes est prévu dans l'Aube.** Un autre de 40 à 60 personnes aura lieu pour la réalisation de la dernière phase du projet.

Un autre de 40 à 60 personnes aura lieu pour la réalisation de la dernière phase du projet.



## **CIGÉO (CENTRE INDUSTRIEL DE STOCKAGE GÉOLOGIQUE) est le projet français de centre de stockage profond de déchets radioactifs**

L'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs étudie la conception et l'implantation d'un centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, « projet Cigéo », dans une zone de 250 km<sup>2</sup> au sud de la Meuse (55) et au nord-est de la Haute-Marne (52).

### **Un atout pour le développement du territoire**

Deux groupements d'intérêt public (GIP) ont été créés en Meuse et en Haute-Marne pour gérer les équipements de nature à faciliter l'installation et l'exploitation de Cigéo et pour mener des actions d'aménagement du territoire et de développement économique.

Ils ont également pour mission de soutenir les actions de formation et celles en faveur du développement, de la valorisation et de la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques. **Chaque département a été doté de 30 millions d'euros annuels.**

Par ailleurs, EDF, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et Areva mènent une politique active en faveur du développement économique local. Les résultats escomptés sont déjà notables pour les entreprises du territoire par la multiplication des marchés octroyés par les donneurs d'ordres aux PME et le soutien à la grappe d'entreprise Énergic ST 52/55 dont l'objectif est de faciliter l'accès à ces marchés.

### **La concrétisation des engagements des grands donneurs d'ordre**

- Le CEA a lancé la construction d'un démonstrateur pré-industriel de production de bio-kérosène et de bio-diesel à partir de la gazéification de biomasse locale non alimentaire. L'inauguration de cette installation a eu lieu le 6 octobre 2014.
- L'engagement d'EDF se traduit par l'installation d'un hôtel de maintenance à Saint-Dizier opérationnel en 2016, cette infrastructure sera gérée par la société Socodei (filiale à 100 % d'EDF) et accueillera 50 salariés Socodei et 150 salariés d'entreprises extérieures. EDF met également à la disposition des entreprises un soutien financier par l'intermédiaire de l'organisme Safidi (dispositif bancaire EDF).

 [www.cigeo.com](http://www.cigeo.com)



CEA  
Inauguration  
6 octobre 2014  
Démonstrateur  
pré-industriel

# La redynamisation du territoire

## Les aides à finalité régionale

**La commission européenne a adopté le 7 mai 2014 la carte française des aides à finalité régionale (AFR) sur la période 2014-2020.** Cette carte remplace la carte venue à expiration au 30 juin 2014. Elle délimite les zones dans lesquelles les pouvoirs publics, État et collectivités locales, pourront allouer, pour la période 2014-2020, des aides aux entreprises pour leurs projets d'investissement productif (terrains, bâtiments, équipements) et pour les créations d'emplois qui y sont liées.

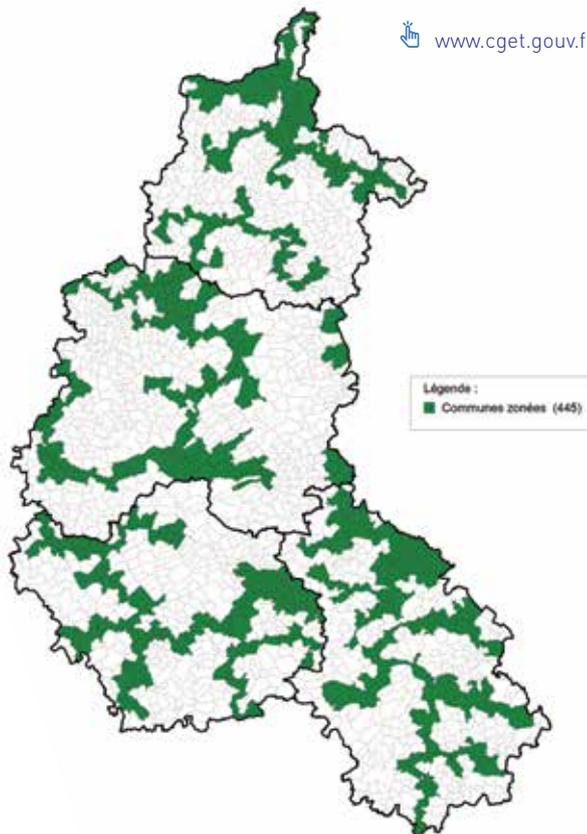
**L'intensité maximale des aides a diminué de 5 points par rapport à la période précédente :**

- **Pour les grandes entreprises**, elle est fixée à 10 % du coût des investissements dans les régions assistées de France métropolitaine
- **Pour les moyennes entreprises**, elle est fixée à 20 % du coût des investissements dans les régions assistées de France métropolitaine
- **Pour les petites entreprises**, elle est fixée à 30 % du coût des investissements dans les régions assistées de France métropolitaine.

Enfin, il est à noter que les aides sont restreintes pour les grandes entreprises (plus de 250 salariés et 50 M€ de CA), pour lesquelles seuls les projets d'investissements en faveur d'une nouvelle activité économique pourront être soutenus.

Le décret n°2014-758 du 2 juillet 2014 définit, pour la période 2014-2020, les zones, conditions et limites dans lesquelles des aides à finalité régionale et les aides à l'investissement des PME peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur en application du règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014.

 [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)



## Le contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne

Le 14 octobre 2014, le ministère de la défense a annoncé la dissolution du 1<sup>er</sup> Régiment d'artillerie de marine (RAMa), de l'état-major de la 1<sup>ère</sup> Brigade mécanisée (BM) et de sa compagnie de commandement et des transmissions, tous implantés à Châlons-en-Champagne.

**L'État accompagnera la reconversion de l'agglomération de Châlons-en-Champagne à travers la signature d'un Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD)**, devant permettre la reconversion et la redynamisation du bassin d'emploi concerné par les restructurations militaires. Le contrat signé entre les collectivités locales et l'État sera valable quatre ans et peut être prolongé pour une durée d'un an.

Dès l'annonce de ces restructurations de la Défense, l'ensemble des services de l'État s'est mobilisé pour accompagner les collectivités impactées par ces fermetures.

# 30 Millions €

C'EST LE MONTANT DE L'ENVELOPPE QUI A ÉTÉ RÉSERVÉE PAR L'ÉTAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REDYNAMISATION DU TERRITOIRE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, DANS LE CADRE DU CRSD.

Dès le 17 octobre 2014, le Préfet de région a sollicité le classement de la ville de Châlons-en-Champagne en zone des aides à finalité régionale, dans le cadre de l'utilisation d'une partie de la réserve nationale, afin d'y favoriser l'implantation ou le maintien des entreprises.

Le 17 novembre 2014, s'est tenu le premier comité de site du CRSD qui a validé le cahier des charges de l'étude d'élaboration du CRSD.

Le 24 décembre 2014 le Préfet de région a demandé le classement en zone de redynamisation défense (ZRD) de l'ensemble des communes de la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne afin de pouvoir mettre en place les exonérations fiscales et sociales au profit des entreprises de toutes catégories.

Dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne, une demande d'extension du zonage AFR de la région Champagne-Ardenne a été sollicitée en vue d'intégrer Châlons-en-Champagne.

# Favoriser la cohésion sociale

Vers une prévention de la santé et une réduction des inégalités

## Le développement des maisons de santé pluridisciplinaires

**Comme chaque année, le comité régional de sélection des projets de maisons de santé**, co-présidé par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne et le Préfet de région et associant l'ensemble des acteurs impliqués (représentants des professionnels de santé, élus, Assurance Maladie) a coordonné les financements accordés aux projets de maisons de santé par les acteurs de la région (Etat, ARS, collectivités).

Depuis la création de l'ARS Champagne-Ardenne, quatre appels à projets pour les maisons et pôles de santé ont été lancés. Les professionnels de santé implantés sur les zones prioritaires ou sur les quartiers « politique de la ville » ont pu bénéficier de différents soutiens, méthodologiques et/ou financiers, pour concrétiser leur projet.

**34 projets ont été accompagnés et 18 d'entre eux ont abouti à une ouverture au 31 janvier 2015.**

Par ailleurs, des rencontres avec les élus des territoires prioritaires ont eu lieu en 2014 dans la perspective de recenser ou de créer des dynamiques locales avec les professionnels de santé et ainsi lutter contre les déserts médicaux.

Les élus des zones prioritaires et des communautés de communes concernées ont été conviés par l'ARS et les

préfectures de département. Les différentes aides mobilisables pour maintenir ou étoffer l'offre de soins sur le territoire leur ont été présentées.

Ces réunions ont également été l'occasion d'une rencontre entre les élus et les représentants de jeunes médecins afin de confronter leurs opinions sur la démarche d'installation.

4 communautés de communes et 16 communes « zones prioritaires » ont participé à ces 4 réunions.

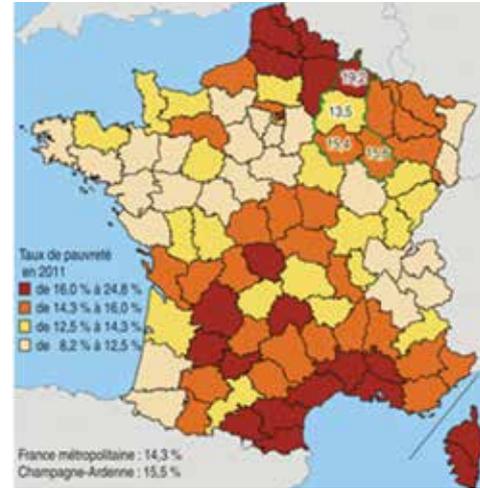
## La professionnalisation des acteurs à la gestion de crise

**Afin de professionnaliser les acteurs concernés au domaine de la gestion de crise**, diverses formations ont lieu régulièrement chaque année : formation aux astreintes, formation aux interventions en centre opérationnel départemental et formation à la gestion de crise sous l'égide de l'INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et Justice).

Cette dernière formation inclut un exercice de mise en situation au sein d'une cellule régionale de pilotage et d'appui sanitaire, qui est la cellule de crise de l'ARS.

**Ainsi, en octobre 2014, l'ARS a organisé une formation de trois jours à la gestion de crise.** Cette session, animée par l'INHESJ a permis de former 17 personnes à la gestion de crise.

La présentation théorique des généralités et spécificités des crises dans le champ sanitaire, de la culture de crise et de ses outils ainsi que la présentation des principes de communication ont été complétés par une mise en pratique lors de la réalisation d'un exercice « participation à une cellule de crise » d'une demi-journée.



• **Accéder aux droits fondamentaux par la santé.** Il s'agit essentiellement d'articuler le Plan Pauvreté et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) piloté par l'Agence Régionale de Santé.

• **Sécuriser l'individu** : le cadre familial et l'éducation ; la mise à l'abri (hébergement et logement).  
Le 1<sup>er</sup> chantier a été piloté en lien avec le Rectorat de l'Académie de Reims : repérage de publics en situation ou en risque d'échec scolaire et de jeunes non scolarisés, étude sociologique sur le vécu des enfants, sensibilisation aux stéréotypes, actions en direction des familles (école ouverte...).

Le 2<sup>nd</sup> chantier a été mené avec la DREAL au sein du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) : coordination régionale des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), diagnostics territoriaux à 360° « du sans abris au mal logement », planification.

• **Aller vers l'inclusion sociale** : un travail expérimental a été mené par la DRJSCS à l'échelle régionale et interrégionale pour contribuer aux États Généraux du Travail Social. En 2014, des appels à contributions ont été relayés aux acteurs de la région (services de l'Etat, collectivités locales, associations, organismes de formation, organisations syndicales, usagers...). Les résultats ont été valorisés lors des Assises Interrégionales, qui se sont tenues à Nancy en septembre 2014.

## ➔ PRÉPARATION AU RISQUE EBOLA

**En août 2014, le département des urgences sanitaires du ministère de la santé a mis les ARS et les SAMU en alerte vis-à-vis du risque Ebola** : une épidémie de Maladie à virus Ebola sévissait, depuis décembre 2013, en Afrique occidentale et des ressortissants des pays touchés (Guinée Conakry, Sierra Leone et Libéria), ainsi que des expatriés ou des personnels d'associations humanitaires en provenance de ces territoires pouvaient revenir en métropole avec la maladie. Le ministère de la santé a coordonné les différentes actions pour éviter la diffusion de cette maladie sur le territoire français.

**Dans ce cadre, l'ARS a géré les différentes actions à mettre en place dans la région afin d'identifier les cas suspects et de les prendre en charge :**

- Relayer toutes les informations de la Direction Générale de la Santé et de l'INVS aux SAMU, établissements de santé, établissements médicaux-sociaux et représentants des professionnels de santé libéraux...
- S'assurer que la définition des cas suspects était bien comprise et que le dispositif de prise en charge des cas suspects était opérationnel (acquisition du matériel ad hoc, formation des personnels, élaboration et mise en place de procédures...),
- Assurer la communication auprès des préfetures et des médias,
- Assurer la coordination du dispositif avec la zone de défense et les établissements de santé de référence.

## Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

**Adopté le 21 janvier 2013, ce plan vise à répondre à l'urgence sociale du moment** et à structurer la politique de solidarité du Gouvernement sur le long terme. Il nécessite une forte coordination entre les acteurs, basée sur le renforcement du réseau partenarial.

En cela, la DRJSCS tient un rôle central dans une logique d'articulation des politiques publiques et de construction de projet, selon trois grands objectifs.

57

AGENTS CONTRÔLENT  
L'APPLICATION DU DROIT DU  
TRAVAIL

4 344

INTERVENTIONS  
EN DIRECTION DES  
ENTREPRISES

36%

DES INTERVENTIONS  
CONCERNENT  
LA SANTÉ ET LA  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL

3 499

INFRACTIONS  
CONSTATÉES

49

PROCÈS-VERBAUX

Avec la réforme, les priorités d'action de l'inspection du travail sont réaffirmées:

- Lutte contre le travail illégal
- Protection de la santé des travailleurs
- Déploiement d'actions adaptées aux petites entreprises
- Dialogue social

## La nouvelle organisation de l'inspection du travail

La réforme de l'inspection du travail a été engagée en 2012 en concertation avec les agents du ministère du travail et les partenaires sociaux.

L'organisation régionale définie en 2014 vise à moderniser et adapter l'action des services pour mieux répondre aux besoins des salariés et des entreprises.

### Au niveau départemental

Dans les unités territoriales de la DIRECCTE, le contrôle et la prévention dans les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité restent la priorité d'action des agents.

**Cinq unités de contrôle ont été créées** (une dans les Ardennes, l'Aube et la Haute Marne, deux dans la Marne à Châlons-en-Champagne et Reims), **composées de 9 à 14 agents de contrôle de l'inspection du travail**, interlocuteurs permanents et de proximité pour le chef d'entreprise et ses salariés.

### Au niveau régional

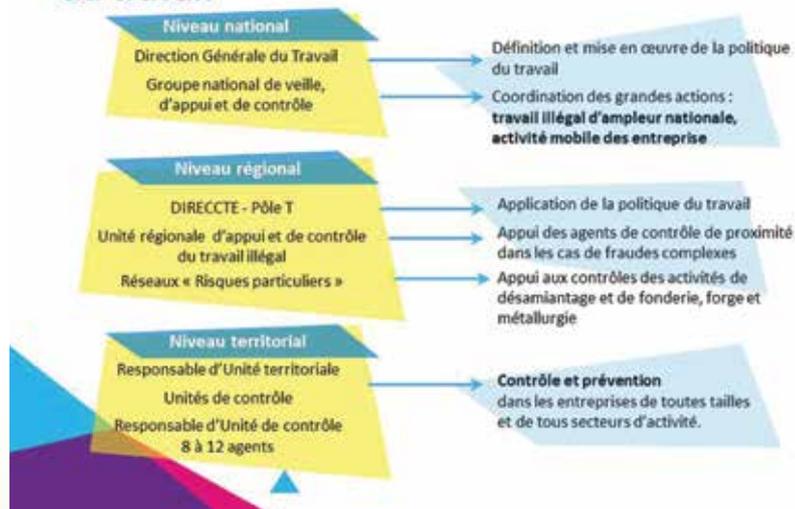
Le pôle régional de la DIRECCTE a pour rôle d'impulser et de coordonner la politique du travail, l'animation et l'appui des agents de contrôle de proximité dans les cas de situations complexes.

Une « **unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal** » est créée pour renforcer l'action contre les fraudes qui pénalisent la concurrence et précarisent les salariés les plus fragiles.

**Des réseaux de prévention des « risques particuliers »** (amiante, fonderie) ont été créés et fournissent un appui aux services d'inspection pour initier des actions de prévention ou de contrôle, menées en partenariat.

 [www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr)

## Une nouvelle organisation plus collective qui renforce l'efficacité de l'inspection du travail





## Redonner du pouvoir au consommateur

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation comporte, outre les nombreuses mesures ayant pour objet le renforcement de la protection des consommateurs, plusieurs dispositions concernant les relations commerciales, avec l'objectif d'impacter positivement l'économie par le rééquilibrage de ces relations et la diminution des retards de paiement.

**Cette loi renforce, par conséquent, le rôle régalién de l'État afin de lutter contre les pratiques déloyales.**

Deux catégories de mesures ont été adoptées afin de garantir une meilleure application de la législation par les opérateurs économiques :

- Le renforcement des moyens d'action et de sanction de l'autorité de contrôle
- Des ajustements aux dispositions relatives à la négociation commerciale, au formalisme contractuel et aux délais de paiement.

Dans le cadre de ses missions imparties en matière de concurrence, la DIRECCTE a organisé le 18 novembre 2014 un séminaire à destination des professionnels afin d'apporter un éclairage sur la nouvelle réglementation et de répondre aux préoccupations des entreprises dans leurs rapports avec leurs fournisseurs ou clients.

 [www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr)



## JUSTESSE DES INSTRUMENTS ET LOYAUTÉ DES TRANSACTIONS COMMERCIALES

À l'automne 2014, les services métrologie des DIRECCTE ont mené une opération nationale de contrôle des pompes à essence. Au total en Champagne-Ardenne, 38 stations ont été contrôlées soit environ 14 % des stations du territoire. Ces contrôles portaient aussi bien sur les pompes à essence que sur les dispositifs de libre-service servant au paiement direct par carte bancaire. 388 instruments ont été contrôlés et 7 ont été refusés dont 4 pour des raisons métrologiques du fait d'un non-respect, en faveur du client, des erreurs maximales tolérées. 9 avertissements ont ainsi été dressés aux différents détenteurs contrôlés.

## Les accueils de jour pour les femmes victimes de violences

Comme le prévoyait le 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, **des accueils de jour pour les femmes victimes de violences ont été mis en place par les services de la DRDFE** - Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité- **avec ses partenaires** dans les 4 départements de la région.

**Ces accueils de jour sont des lieux de transition, d'échange et de convivialité**, au sein desquels les femmes victimes de violences peuvent rompre leur isolement et recevoir dans un premier temps une aide et un soutien, sans démarche préalable. Les femmes peuvent y venir dans la journée, accompagnées ou non de leurs enfants même en bas âge (des espaces bébés/jeunes enfants sont prévus). Elles y bénéficient d'un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit. Dans ces lieux, elles peuvent « se poser », être écoutées, conseillées, trouver des informations relatives à leurs droits et aux dispositifs de recours existants, bénéficier d'un soutien psychologique, être orientées vers les acteurs et services spécialisés pour l'hébergement, la recherche d'un emploi, les démarches sociales ou autres formalités, et si elles le désirent, préparer leur départ.

Certaines souhaitent se reposer, dormir quelques heures, d'autres effectuer des recherches sur internet. Un téléphone, une douche, des services de laverie, bagagerie, ... peuvent également être proposés.

**Ces accueils de jour visent à prévenir en amont les situations d'urgence** et interviennent en aval des dispositifs classiques d'information et de prise en charge, dont ils constituent des relais.

Contacts :

Dans les Ardennes : 03 24 37 39 98

Dans l'Aube : 03 25 73 26 26

Dans la Marne : 06 69 22 72 70

Dans la Haute-Marne : 03 72 39 04 82



Le prix « mobilisons-nous contre le harcèlement » : 29 productions et 295 participants.

## L'éducation à la laïcité

L'action académique relative à l'éducation à la laïcité s'appuie prioritairement sur l'usage pédagogique de la Charte de la laïcité qui est affichée dans toutes les écoles et établissements scolaires, depuis septembre 2013.

**La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.** Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Ce travail est décliné en 2014 dans des actions relatives à la lutte contre les discriminations qui seront prolongées en 2015, en particulier :

- L'éducation au respect de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école s'inscrit dans la cadre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. La priorité académique est de conforter le réseau des référent-e-s scolaires formés sur le sujet, dans les circonscriptions, les collèges et lycées, les bassins de formation, les directions départementales, dont la cohérence de l'action est assurée par une chargée de mission académique.
- La lutte contre le racisme et l'antisémitisme se décline prioritairement dans la préparation, le déroulement et les suites de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, en partenariat avec la LICRA.



Le rectorat en lien avec la DRDFE propose aux établissements scolaires différents spectacles avec les compagnies Esta Webster, Mélimélo fabrique ou Théâtre'àme. Cet outil sert de scène publique où l'on peut débattre, s'entendre et échanger sur l'égalité femmes-hommes.

- La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans la déclinaison régionale du plan interministériel contre la pauvreté. L'académie y privilégie le sujet de la relation avec les parents d'élèves en situation de pauvreté.
- La lutte contre le harcèlement s'organise autour de deux axes :
  - La prévention par des actions de formation des élèves et des enseignants, en particulier à la médiation par les pairs, et l'organisation du prix « mobilisons-nous contre le harcèlement »
  - La prise en charge par une ligne d'appel téléphonique suivie d'une action rapide de référents locaux.

1

L'action de l'État,  
en faveur de la  
croissance  
et de la dynamique  
du territoire

## Le label diversité

Témoignage d'un engagement fort en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines, il permet après l'élaboration d'un diagnostic, de procéder à une modification des pratiques ou processus pour les améliorer et viser à l'absence de discrimination.

**Ce label a été attribué au ministère chargé des affaires sociales le 17 octobre 2012, ainsi qu'à quatre DRJSCS dont celle de Champagne Ardenne.**

**Depuis janvier 2013**, date de désignation d'un référent diversité au sein de la structure, **la DRJSCS s'est inscrite dans un plan d'actions fondé sur quatre grands piliers :**

1. Une communication interne et externe sur les engagements de la direction
2. La réalisation d'actions partenariales en lien avec des acteurs territoriaux (Agence Régionale de Santé, Pôle Ressources Intégration Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) et de cinq plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations sur l'ensemble de la région
3. Une large sensibilisation des agents et de structures partenaires
4. Un ensemble d'actions spécifiques touchant principalement le domaine des ressources humaines : guide de recrutement des agents non titulaires, actions en faveur des personnels souffrant de handicap, grille d'analyse commune avec les DDCSPP concernant l'avancement des agents, procédure spécifique de prise en charge des retours de longue absence, mise en place d'une cellule d'écoute nationale de prévention des discriminations articulée avec une cellule locale relative aux risques psycho-sociaux.

Un audit réalisé en 2015 par l'AFNOR (agence française de normalisation) permettra de mesurer le respect du cahier des charges national et de nourrir les réflexions en cours sur la mise en place de nouvelles actions.



## Le gaspillage alimentaire

**Stop au gaspillage alimentaire !** Pour un foyer de 4 personnes, 20 à 30 kilos/an de produits alimentaires consommables sont jetés, dont 7 kilos de nourriture encore emballée, ce qui représente un budget de plus de 400 €.

Enjeux éthiques, économiques, sécuritaires, environnementaux ... on ne compte plus les conséquences du gaspillage alimentaire. Pour réduire cet impact les gestes du quotidien sont simples.

**La DRAAF de Champagne-Ardenne, avec ses partenaires** (ADEME, rectorat, collectivités, établissements scolaires, associations, grande distribution, restauration collective...) se mobilise pour sensibiliser largement, faire connaître les solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'émergence d'initiatives :

- Lancement d'un appel à projets régional avec une priorité donnée aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Actions de sensibilisation : des élèves du primaire et secondaire, du consommateur dans trois galeries marchandes d'hypermarchés...
- Information des élus, avec la tenue d'un stand au « Carrefour des élus » organisé pendant la foire agricole de Châlons-en-Champagne ;
- Réalisation d'outils de communication : panneaux et brochures (co-financement ADEME-DRAAF) ;
- Action de réduction du gaspillage alimentaire dans 10 restaurants scolaires de collèges et lycées (co-financement ADEME-DRAAF) ;
- Incitation au don alimentaire : dans la restauration collective et en participant à l'organisation du don et de la collecte des fruits et légumes invendus à la production.



88%

DES AGENTS SONT  
SENSIBILISÉS À LA  
DIVERSITÉ EN DRJSCS

6%

UN TAUX D'AGENTS  
PUBLICS SOUFFRANT DE  
HANDICAPS SUPÉRIEUR  
AU SEUIL LÉGAL  
EN DRJSCS



## Sur le champ de la jeunesse et de la politique éducative

### Développer l'engagement citoyen des jeunes par le Service Civique

Grâce aux missions d'intérêt général proposées par 96 structures agréées au niveau local (associations, collectivités territoriales, établissements publics...) et par des structures agréées au niveau national, **ce sont 688 jeunes (entrées 2013 et 2014) entre 16 et 25 ans qui ont effectué leur Service Civique dans notre région en 2014.**

**Depuis 2010, 1 829 volontaires domiciliés en Champagne-Ardenne ont réalisé une mission de Service Civique** dont 448 en 2014 (avec en 2014, comme en 2013 : 58 % de jeunes femmes).

Une forte mobilisation des services départementaux et de la vie associative a permis un engagement des jeunes dans une structure de proximité, principalement dans le domaine de la solidarité (20 % des missions), de l'éducation pour tous (27 %), de la culture et loisirs (16 %), de la mémoire et la citoyenneté (18 %) ou encore de l'environnement (12 %).

Des moments d'échanges et de formation ont été organisés. Ainsi les jeunes ont pu participer dans chaque département à des formations civiques et citoyennes.

Une rencontre régionale le 28 novembre 2014 a réuni à Reims plus de 65 jeunes de la région et leurs tuteurs autour du projet de sensibilisation du pôle régional des musiques actuelles de Champagne-Ardenne à la prévention des risques auditifs.

 [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### LE PROFIL DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

Niveau d'études :

Sans le bac : 23 %

Bacheliers : 43 %

Diplôme enseignement supérieur : 34 %

Situation à l'entrée : 55 % des jeunes sont demandeurs d'emploi à l'entrée sur la mission et 25 % poursuivent des études.

13 % des jeunes volontaires domiciliés dans la région ont bénéficié d'une indemnité complémentaire au regard de leur situation sociale.

### L'expérimentation jeunesse

**Le plan gouvernemental « Priorité Jeunesse »** vise à favoriser l'accès à l'information des jeunes dans le domaine de l'emploi, du logement et de la protection sociale.

A l'issue d'un appel à candidature lancé début 2014, **le Préfet de région en accord avec le Président du Conseil régional, a proposé la candidature de la région Champagne-Ardenne pour expérimenter cette démarche.**

L'objectif conjoint est de renforcer le partenariat entre l'État et la collectivité dans la co-construction d'une politique de jeunesse s'appuyant sur la participation des jeunes.

La région Champagne-Ardenne bénéficie depuis avril 2014 de l'appui technique et méthodologique de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et du service « Innovation et services aux usagers » du secrétariat général à la modernisation de l'action publique. Des jeunes usagers sont systématiquement associés à cette expérimentation.

Après la phase de diagnostic et celle de co-construction de solutions à expérimenter, les acteurs des quatre territoires test (Châlons-en-Champagne, Reims, Charleville-Mézières/Sedan, Vitry-Le-François/Saint-Dizier) se préparent à déployer un outil numérique collaboratif, qui permettra aux jeunes de mieux repérer leurs droits et de les activer plus facilement.

 [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

## Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

**Instauré par la loi pour la refondation de l'école (8 juillet 2013)**, il permet à chaque jeune de bénéficier, tout au long de son parcours scolaire (de la maternelle à l'université), de propositions cohérentes entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et d'acquérir une culture artistique personnelle.

Il s'appuie sur trois axes :

- Permettre aux élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente
- Développer et renforcer leur pratique artistique
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels.

**La DRAC et le Rectorat co-construisent cette offre éducative cohérente à destination des jeunes.** Elle est mise en œuvre en partenariat avec les collectivités, les lieux culturels et les équipes artistiques.

Une attention particulière est portée aux territoires les plus éloignés de la culture, que sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones rurales ou périurbaines.

Lors du premier forum d'éducation artistique et culturelle, 450 professeurs ont pu assister à des conférences, participer à des ateliers et rencontrer 72 structures culturelles.

**Des projets innovants dans les établissements scolaires :**

Emblématique, **la résidence cirque au collège de Bazancourt.** Fruit d'un partenariat entre un établissement, le rectorat, une structure (le CNAC), la DRAC et la collectivité territoriale, ce projet combine les temps scolaires, les activités et les enseignements, et implique l'ensemble des acteurs de l'établissement (professeurs, personnels, parents et élèves) et tous les niveaux de classe.

**Des projets innovants dans les lycées agricoles :**

La résidence design et vannerie au lycée horticole de Fayl Billot. Animée par deux designers, mêlant art, artisanat et design, elle s'appuie sur un potentiel d'innovation artistique et pédagogique et s'inscrit dans

un projet de territoire, au sein d'un centre de formation unique en Europe, qui forme, depuis plus d'un siècle des vanniers professionnels français et étrangers.

La résidence arts du cirque à Rethel de la compagnie « Les escargots ailés » autour d'un projet pluridisciplinaire vise à promouvoir des valeurs d'éducation citoyenne et d'épanouissement personnel des jeunes, à ouvrir l'établissement sur son territoire, tout en participant à l'animation culturelle de ce territoire.

 [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

## Le programme « Culture à l'Hôpital »

**Chaque année, un appel à projets « Culture à l'Hôpital »** permet de soutenir et d'accompagner de nombreuses actions artistiques et culturelles au bénéfice des usagers, de leurs familles et du personnel. Les principaux objectifs :

- Provoquer un rapport différent à la maladie et à l'hospitalisation,
- Favoriser l'ouverture des établissements de santé sur la cité,
- Faire évoluer le regard sur les personnes touchées par la maladie,
- Réinterroger les rapports soignants / soignés et la place de l'artiste dans la société.

**La DRAC et l'ARS ont soutenu en 2014 une vingtaine de projets, pour un montant de 60 000 euros dans 15 établissements de santé de la région.** Les projets sont généralement des ateliers participatifs dans différentes disciplines artistiques, mais peuvent également être des démarches plus expérimentales associant art et médecine, ou programmations de spectacles en milieu hospitalier.

Avec ce programme ambitieux mais adapté aux préoccupations des personnels soignants, **la DRAC et l'ARS contribuent à emmener l'art et la culture dans tous les espaces de vie.**

Parmi les actions artistiques menées en 2014 :

- Au Centre hospitalier universitaire de Reims, la chorégraphe, Miléna Gilabert, en résidence à la scène nationale du Manège de Reims, participe à un programme expérimental de rééducation fonctionnelle
- Au centre médico-psychologique d'Épernay, le Salmanazar organise, depuis 10 ans, un atelier théâtre
- À l'institut de soins palliatifs du Centre hospitalier de Troyes la compagnie Solentiname réalise, depuis 2 ans, un programme culturel à destination des malades en fin de vie
- Le Centre hospitalier Belair de Charleville-Mézières, spécialisé en pédo-psychiatrie, développe un programme culturel autour des marionnettes pour les enfants hospitalisés.

 [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

### Volet culturel de la politique de la Ville

Le ministère de la Culture et de la Communication accompagne la réalisation de projets culturels d'excellence dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit d'amener et d'installer, au sein des quartiers et des zones prioritaires, l'excellence artistique nationale et internationale et ce dans toutes les disciplines artistiques.

Le développement d'actions culturelles dans les quartiers est facteur d'amélioration du lien social et de lutte contre les discriminations et les inégalités. La mise en place d'activités régulières et participatives dans les quartiers concourt à la réussite éducative grâce, notamment, aux ateliers menés autour du livre et de la lecture.

En 2014, on peut notamment distinguer :

- Le festival « **Musiques sur la ville** », événement de musiques actuelles et de musiques du monde de l'été à Châlons-en-Champagne, constitué autour de chantiers d'insertion destinés aux jeunes des quartiers,
- Dans le champ du lien social : le **hip-hop Boom Bap festival**, à Reims associe des hip-hoppeurs de renommée internationale, des artistes circassiens du Centre national des arts du cirque et des jeunes des quartiers croix rouge et maison blanche pour une création artistique commune,

- Le **festival Furies** à Châlons-en-Champagne, festival international de référence pour le cirque et les arts de la rue, qui organise des ateliers dans les quartiers de la ville,
- Dans le domaine de la réussite éducative des acteurs culturels : les **concerts de poche** proposent des concerts et des ateliers autour de la musique classique et contemporaine dans des quartiers prioritaires de la région. La **compagnie Facteur Théâtre**, dans le quartier Orgeval à Reims mène des ateliers d'alphabétisation. L'**association Initiales** intervient sur la région pour le développement du livre et de la lecture.

 [www.lesportesdutemps.culture.gouv.fr](http://www.lesportesdutemps.culture.gouv.fr)

 **EN 2014, LA DRAC CHAMPAGNE-ARDENNE A ACCOMPAGNÉ PLUS DE 60 PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, POUR UN MONTANT DE 320 000 €**

En lien avec la DRJSCS quatre projets du dispositif "Les Portes du Temps" ont été accompagnés en région.

Ce dispositif national qui fêtait sa 10<sup>ème</sup> année en 2014 permet à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales, de pratiquer des activités artistiques dans un lieu patrimonial hors temps scolaire et principalement durant les vacances d'été.

Quatre associations ont donc mené ces actions dans des lieux de patrimoines divers, une église fortifiée dans les Ardennes, le musée de l'affiche à Chaumont, Métallurgic Park à Saint-Dizier et enfin le Musée du Vitrail à Troyes.

Une journée régionale le 28 octobre 2014 a permis à l'ensemble des porteurs de projets, leurs partenaires et les jeunes de se réunir afin d'échanger sur leurs expériences. Elle a eu lieu au Palais du Tau à Reims et a été l'occasion de découvrir et de visiter ce lieu patrimonial.

LES PORTES DU TEMPS  
C'EST :

**188**

JEUNES BÉNÉFICIAIRES  
4 ACTIONS DANS 3  
DÉPARTEMENTS

1

L'action de l'État,  
en faveur de la  
croissance  
et de la dynamique  
du territoire

TOUS MOBILISÉS  
POUR VAINCRE LE  
**DÉCROCHAGE  
SCOLAIRE**

Le micro-lycée de l'académie de Reims est une structure scolaire expérimentale publique qui permet d'accueillir des élèves de 18 à 25 ans totalement déscolarisés re-préparant un baccalauréat. Les 75 % de réussite à la session 2014 du baccalauréat témoignent de l'efficacité de ce dispositif.

## La lutte contre le décrochage scolaire

**2014 est l'année de la structuration de la politique de lutte contre le décrochage scolaire.** Renforcée par la loi sur la refondation de l'école de la République qui vise à diviser par deux le nombre de décrocheurs, la lutte contre le décrochage s'organise autour de 2 pôles : prévention et accompagnement des décrocheurs.

### Sous l'autorité du recteur de l'académie de Reims, la prévention du décrochage vise à limiter les sorties du système scolaire sans diplôme.

Pour ce faire, 11 réseaux Foquale (Formation Qualification Emploi) de l'académie réalisent un diagnostic territorial et accompagnent les établissements dans l'ingénierie d'actions adaptées. Des référents décrochages, nommés dans chaque établissement, participent à l'animation de groupes de prévention qui repèrent les élèves en risque de décrochage, analysent leur situation et définissent des accompagnements adaptés à mettre en œuvre.

21 SAS-Bilans (structures d'aide à la scolarité) permettent d'accueillir des élèves en fort risque de décrochage afin qu'ils se maintiennent dans un parcours de formation initiale ou en reprennent un nouveau.

En cas de situation complexe, 18 Pôles de Lutte contre le Décrochage Scolaire implantés en lycées professionnels proposent un accompagnement plus lourd axé sur la remobilisation, le projet de l'élève, les savoirs fondamentaux et les compétences sociales.

**En 2014 ces actions ont accueilli 1 427 jeunes et 69 % d'entre eux ont été maintenus en formation ou re-scolarisés.**

**Sous l'autorité des préfets, 11 plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** coordonnées par des directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO), ont suivi 3 189 décrocheurs. Parmi ceux-ci, 2 574 ont été contactés, 1 670 ont été pris en charge (mission de lutte contre le décrochage scolaire, **micro-lycée**, mission locale, etc.).

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale place, à compter du 1er janvier 2015, cet **accompagnement des décrocheurs** sous la responsabilité du Président du Conseil régional.

 [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)

## La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans la refondation de l'École de la République. **Son objectif principal est d'accroître les conditions de réussite scolaire en mettant en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage.**

Cette réorganisation nécessite l'étroite collaboration des services de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires de l'école (parents, enseignants, associations).

Si 8 % des élèves ont profité de ces nouveaux rythmes dès la rentrée 2013, à la rentrée 2014, 100 % des élèves scolarisés dans le public ont bénéficié de ces nouveaux rythmes scolaires, soit les 120 015 élèves de primaire de l'académie de Reims.

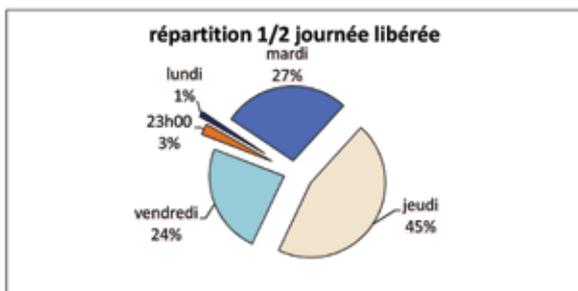
4 045

DÉCROCHEURS EN AVRIL  
2012, 3 189 EN OCTOBRE  
2014 DONT 1 670 SE  
SONT VU PROPOSER UN  
ACCOMPAGNEMENT

1 427

ÉLÈVES EN RISQUE DE  
DÉCROCHAGE ACCUEILLIS  
EN PRÉVENTION, 69  
% MAINTENUS EN  
FORMATION OU RE-  
SCOLARISÉS

### Organisation du temps scolaire dans le cadre des expérimentations :



La mise en œuvre de cette réforme a déclenché un travail partenarial de qualité permettant de recentrer les débats sur les véritables enjeux : l'intérêt de l'enfant et une meilleure réussite scolaire.

Parmi eux, 8 % ont bénéficié d'une expérimentation permettant notamment aux communes de regrouper les activités périscolaires sur un après-midi.

Le projet éducatif territorial (PEDT) est l'outil privilégié de cette réforme. Véritable outil de co-construction et de collaboration en matière de politique éducative de territoire, il organise la concertation, garantit la prise en compte de l'enfant dans sa globalité, et harmonise les rythmes scolaires, péri-éducatifs, familiaux, voire extra-scolaires.

Des groupes d'appui départementaux permettent d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme sur le terrain.

 [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### Le numérique éducatif

Durant l'année 2014, l'académie de Reims a mis le numérique éducatif au cœur de l'École.

### La visioconférence

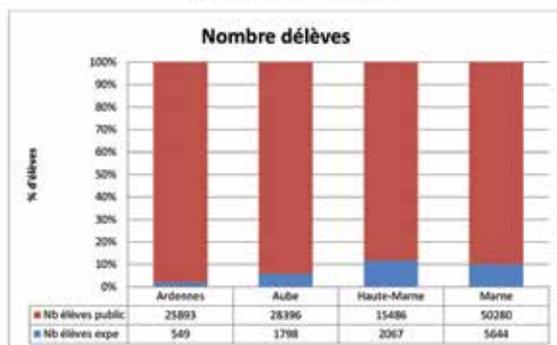
L'expérimentation de visioconférences entre établissements distants a permis de développer l'offre de formation offerte aux élèves : les lycées de Givet et de Revin ont pu mutualiser les enseignements de spécialités littéraires ; deux lycées de Troyes et Langres ont également pu bénéficier de cours d'économie-gestion en espagnol. La visioconférence est un véritable enjeu pour maintenir la même qualité d'enseignement dans toutes les zones géographiques de l'académie, mais également pour échanger entre élèves et enseignants d'établissements, voire de pays différents.

### Les espaces numériques de travail (ENT)

Afin de développer les pratiques numériques, les ENT sont de plus en plus déployés dans l'académie, notamment au collège (74 % des collégiens bénéficient d'un ENT). Grâce au soutien financier de l'État, les écoles développent également ces outils. **Dans le 1<sup>er</sup> degré, 20 % des élèves pourront bénéficier de ces espaces dès la rentrée 2015.**

**25 % des lycéens accèdent aujourd'hui à un ENT dans l'académie**, ce qui permet, par exemple, de faire fonctionner les cours en visioconférence entre les différents établissements. A terme, c'est toute la démarche pédagogique qui accompagne l'usage des ENT qui doit être questionnée. Actuellement l'accent est mis sur la formation des personnels sur cette thématique (formations à distance et en présentiel).

Académie de Reims :  
nombre d'élèves concernés par la réforme des rythmes à la rentrée 2014  
avec et sans expérimentation



## → QU'EST-CE QU'UN MOOC ?

Un MOOC est un cours en ligne ouvert et massif. C'est-à-dire que l'on peut s'y inscrire gratuitement.

Suite à l'appel à projets, lancé le 12 mai 2014, par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le projet de CréaMOOCs porté par la COMUE Université de Champagne a été retenu. Ce projet vise :

- l'accompagnement des personnels : réalisation par exemple de ressources audiovisuelles pour la formation (appropriation de l'outil numérique, de l'écriture numérique et de la scénarisation)
- l'acquisition de matériel mobile mutualisé pour la production audiovisuelle, couplé avec un véhicule.



### Le collège connecté de Chevillon

Fruit de la collaboration entre le rectorat, l'établissement et le Conseil général de Haute-Marne, le collège connecté de Chevillon est un véritable laboratoire d'innovation de la pédagogie numérique.

Doté de la fibre optique, l'espace-temps du collège connecté (COCON) s'étend bien au-delà du temps scolaire et permet à l'ensemble de la communauté éducative de poursuivre les apprentissages par l'intermédiaire de l'ENT : aujourd'hui ce sont 100 % des élèves qui bénéficient de l'engagement de l'équipe éducative.

Un grand nombre de manuels numériques ont été déployés grâce aux crédits obtenus dans le cadre des collèges connectés. La priorité des achats s'est portée sur les langues vivantes, axe majeur du projet académique : anglais, espagnol, allemand en classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Pour l'année 2015, la généralisation des pratiques pédagogiques de l'environnement numérique de travail requiert désormais le déploiement d'une technologie de client léger (clouding interne) déjà éprouvée dans 9 autres collèges de la Haute-Marne.

 [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)

### La nouvelle carte de l'éducation prioritaire

Le constat d'une absence de mixité sociale incite à la mise en place des dispositifs de l'éducation prioritaire.

**Dans l'académie de Reims, 30 réseaux d'éducation prioritaire (REP) seront opérationnels et dotés de moyens largement renforcés à la rentrée 2015 : 20 REP et 10 REP+.**

La carte de ces REP, non revue depuis 1986, a été construite sur la base de critères transparents et

objectifs, pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent entre la difficulté sociale et scolaire.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a créé un indice social calculé sur la base de quatre paramètres de difficulté sociale qui impactent la réussite scolaire :

- Taux de professions et catégories sociales (PCS) défavorisées,
- Taux de boursiers,
- Taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible,
- Taux d'élèves en retard à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

Cet indice social permet de classer l'ensemble des collèges sur une échelle de difficulté sociale.

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Ville ont travaillé en collaboration pour aboutir à la définition de leurs cartographies respectives. Convergence ne signifie toutefois pas équivalence. Les indicateurs utilisés par l'Éducation nationale, notamment le taux de boursiers et le taux de PCS défavorisées, sont plus en lien avec les résultats scolaires que le revenu médian du secteur, indicateur utilisé par la ville pour déterminer les quartiers prioritaires. Un quartier connaissant une importante part de personnes âgées aux faibles revenus pourra donc faire partie des futurs quartiers prioritaires de la ville, sans que son collège ou ses écoles ne soient en éducation prioritaire.

L'ambition de cette nouvelle carte de l'éducation prioritaire est de donner plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin afin de tendre vers la réussite et l'excellence de tous.

 [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

FAIRE ENTRER  
L'ÉCOLE DANS L'ÈRE  
DU NUMÉRIQUE  
#EcoleNumerique



# 30

RÉSEAUX À LA RENTRÉE 2015  
20 REP ET 10 REP+

## La rénovation de la formation initiale des professeurs

Les professeurs stagiaires de l'académie de Reims à la rentrée 2014-2015 ont été recrutés soit selon les modalités du concours de l'ancien système dit 2013-2, soit selon les modalités du concours rénové session 2014.

### L'académie de Reims forme cette année 600 stagiaires enseignants et personnels d'éducation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Les professeurs stagiaires du concours rénové sont titulaires d'un master 1 métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF). Ce master a été créé spécifiquement pour recruter les nouveaux enseignants. Le concours est placé à l'issue du M1.

### Rémunérés à plein temps, ils sont stagiaires-étudiants, exercent à mi-temps leur mission d'enseignant et bénéficient d'un mi-temps de formation.

Ils suivent cette formation adaptée à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de REIMS.

### Leur parcours de formation est pensé selon le modèle de l'alternance avec des « allers-retours » permanents entre le terrain et la formation.

Cette formation est assurée par des universitaires (enseignants ou enseignants-chercheurs) mais également par des professionnels de terrain. Les stagiaires sont accompagnés et suivis par un tuteur enseignant qui rend concret leur cheminement professionnel.

Cette formation est à la fois diplômante et professionnalisante. C'est le résultat de cette double exigence qui sera observé en juin 2015 au moment de la titularisation de cette promotion.

 [www.espe.education.fr](http://www.espe.education.fr)



## Le nouveau site web de l'Académie de Reims

Dans le cadre d'une stratégie de communication web interne et externe coordonnée, l'académie de Reims s'est dotée d'un nouveau site grand public.

**Après l'arrivée sur Twitter en janvier 2013, c'est donc le site [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr) qui a fait peau neuve en janvier 2014** dans le but d'être plus attrayant et plus proche des attentes de nos nombreux usagers : élèves, parents, partenaires de l'École et professionnels de l'éducation.

Autour des grandes thématiques habituelles que sont l'orientation, les concours et examens, des entrées par type de public sont valorisées : élève, étudiant, parent, personnel, etc.

**Portail d'accès unique à l'actualité éducative** en Champagne-Ardenne, le site académique [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr) accueillera en son sein les informations départementales dès 2015, permettant ainsi une harmonisation complète à l'échelle du territoire académique.

D'autres projets ne manqueront pas de se concrétiser en 2015, avec comme unique objectif d'être au plus proche des attentes de nos publics et de rendre intelligible la multiplicité des missions confiées à l'École de la République.

 [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)



Chaque année, nous recevons plus de 2 millions de visites, nous vous attendons toujours plus nombreux ! N'hésitez pas à interagir avec nos services sur [twitter.com/academie\\_reims](https://twitter.com/academie_reims) et [facebook.com/academie.reims](https://facebook.com/academie.reims)

A large, white, hollow outline of the number '2' is positioned on the left side of the page. The background is a vibrant blue with white dotted lines forming a decorative border. At the bottom, there are green and orange geometric shapes.

**L'action  
de l'État**  
en faveur de  
l'attractivité  
régionale

# Développer et moderniser les infrastructures

## Les infrastructures routières

### Le chantier de l'autoroute A304

**En 2014, le chantier de réalisation de l'autoroute A304 entre Charleville-Mézières et Rocroi (31 km) permettant notamment le désenclavement du nord des Ardennes françaises et le renforcement des liaisons interrégionales entre la région Champagne-Ardenne et la Wallonie, a été stoppé par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne du 11 février 2014 annulant l'autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau.**

La motivation de la décision reposait sur l'insuffisance de l'information du public, lors de l'enquête publique conduite en 2010, concernant les mesures proposées en compensation de l'impact du projet routier sur les zones humides.

La destruction de zones humides, si elle s'avère inévitable pour un projet, ne peut être autorisée que si le maître d'ouvrage s'engage à prendre des mesures compensatoires, c'est-à-dire à restaurer ou assurer la protection de secteurs compensant la perte de fonctionnalités hydrauliques. En 2010, le dossier d'enquête soumis au public dressait les principes de mise au point de cette méthode, mais ces éléments n'ont pas été jugés suffisants par le tribunal administratif.

Entre 2010 et 2014, l'ensemble des acteurs concernés, rassemblés au sein d'un comité de pilotage, ont défini une méthode et les mesures compensatoires envisagées ont été identifiées. **Une nouvelle procédure de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a**

**ainsi pu être engagée dès le mois de mars 2014**, pour aboutir après enquête publique, à la signature d'un arrêté d'autorisation le 11 septembre 2014.

Durant cette période, les travaux ont été suspendus, hors ceux prescrits au titre de mesures conservatoires : traitement des zones géotechniquement sensibles, travaux en zones inondables, rétablissements de voirie et de cours d'eau, et achèvement d'ouvrages très avancés pour éviter leur dégradation.

**A fin 2014, près de 90 % des ouvrages d'art étaient terminés ou en voie d'achèvement et un peu plus de la moitié des terrassements étaient réalisés.**



A 304 - Echangeur de la Chattoire (source DREAL)

### A34 - Echangeur de Cormontreuil

**L'année 2014 s'est conclue par l'achèvement de la totalité des bretelles de l'échangeur.** En cours d'année, la bretelle sens Cormontreuil-Reims et la voie Daguerre, qui assurent le mouvement entre la zone Farman et la traversée urbaine, ont été mises en circulation.

Si les bretelles sens Metz vers Cormontreuil et Charleville-Mézières vers Metz ont été entièrement réalisées en 2014, elles verront leur mise en service intervenir en Janvier 2015 finalisant la configuration définitive de l'échangeur. Il assure ainsi tous les mouvements de circulation entre Paris, Metz, Charleville-Mézières et Cormontreuil.

Bretelle B sens Cormontreuil-Reims ouverte à la circulation en février 2014 (source DREAL)



Saint-Dizier traitement de l'arase en juillet 2014  
(source DREAL)



### RN4 - Saint-Dizier

Les travaux de doublement partiel de la déviation de Saint-Dizier ont démarré au cours du mois d'août. Ils consistent à réaliser la chaussée Sud de la déviation pour permettre la mise à 2 x 2 voies sur une longueur d'environ 2 kilomètres et permettre (en 2015) la construction d'écrans acoustiques.



## Autres infrastructures

### Travaux d'extension de deux établissements d'enseignement supérieur culturel du spectacle

L'État / ministère de la Culture et de la Communication accompagne deux opérations d'investissements importantes en faveur des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant de la région.

**La volonté est de soutenir le Centre national des arts du cirque** à Châlons-en-Champagne (CNAC) et **l'École nationale supérieure des arts de la marionnette** à Charleville-Mézières (ESNAM) dans leur développement, tout en confortant leur ancrage régional et leur positionnement national et international.

**Pour le CNAC, le programme de restructuration, de rénovation et d'extension permettra à terme d'organiser ses activités sur deux sites.** Les travaux de redéploiement, débutés en 2013 sur le site des anciens silos de la Marnaise, vaste ensemble de 21 500 m<sup>2</sup> situés à proximité des équipements actuels du site principal, se sont poursuivis en 2014. Ils offriront des équipements adaptés à la pratique artistique d'excellence (gymnase, espace polyvalent, espace aérien, loge, vestiaires) et des ateliers de maintenance. L'inauguration est prévue en septembre 2015. D'un montant de 7,9 millions d'euros, l'opération est financée par l'État à hauteur de 4,4 millions.

**S'agissant de l'Institut International de la Marionnette,** les travaux de la nouvelle école (ESNAM) sont entrés dans leur phase opérationnelle à l'été 2014, pour une livraison prévue au printemps 2016 et une ouverture à la rentrée 2016.

### La Communauté d'Universités et d'Établissements « Université de Champagne »

La COMUE Université de Champagne regroupe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche liés par la volonté commune de définir une offre de formation et de recherche ambitieuse. Le périmètre géographique retenu permettra une réelle coordination à l'échelle de la région Champagne-Ardenne.

L'Université de Champagne définit une stratégie conjointe partagée sur les territoires, les établissements restant les opérateurs de cette stratégie.

**La COMUE s'appuie, pour réussir, sur la complémentarité des modèles des établissements qui la constituent :** une université pluridisciplinaire à fort ancrage régional, première université à obtenir le label « Certificate for Quality in Internationalisation » (certificat européen) visant à évaluer, améliorer et récompenser la qualité de l'internationalisation au niveau des établissements d'enseignement supérieur ou des programmes et une université de technologie, école d'ingénieur figurant parmi les meilleures écoles post-bac en France et reconnue à l'international, une école de management et des écoles spécialisées.

Elle offre ainsi un cadre nouveau permettant d'approfondir les collaborations existantes, et permet de mutualiser autour de projets, les ressources nouvelles prévues par l'Etat.

# Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

## Les travaux de restauration des monuments emblématiques de la région

### L'ancienne Abbaye de Clairvaux

En 2014, la DRAC Champagne-Ardenne a mené quatre chantiers distincts sur le site de l'ancienne abbaye de Clairvaux, avec pour objectif sa mise en valeur et la préparation des manifestations liées au 900<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

- **Le réfectoire des moines / chapelle des prisonniers**  
Restauration intérieure en sauvant les décors du XVIII<sup>e</sup> siècle et les traces ténues de la transformation du réfectoire en chapelle (2,4 M€ financés par l'État),

- **La prison des enfants**

Projet de restauration et d'aménagement du rez-de-chaussée pour une transformation en espace d'exposition qui dépassera les 250 m<sup>2</sup> (600 000 € financés par l'État),

- **Les espaces extérieurs situés à l'entrée** bénéficient de travaux d'aménagement (1,5 M€ financés à 70 % par l'État),

- **La mise en sécurité** du parcours de visite.

Ces travaux d'accessibilité du public, de créations d'espaces et d'équipements culturels vont permettre de développer la fréquentation touristique du site.



Clairvaux restauration du  
refectoire-chapelle  
© Pascal STRITT

### La restauration de la façade occidentale et la réalisation de vitraux à la Cathédrale de Reims

La restauration de la grande rose de la cathédrale de Reims, débutée fin 2013, s'est poursuivie en 2014.

**Ce chantier, qualifié de restauration du centenaire, concerne l'une des parties de la cathédrale qui a le plus souffert de l'incendie de 1914.**

D'un montant de 3,33 millions d'euros, l'intervention est rendue possible par l'action de mécénat menée par la Société des amis de la cathédrale de Reims, qui mobilise entreprises et particuliers, et concourent, à hauteur de 1 million d'euros, dans le projet.

La première phase de restauration, concernant la statuaire et la pierre de taille est bien engagée, tandis que la seconde phase, celle des vitraux, vient de débiter.

### La création contemporaine s'invite une nouvelle fois dans la cathédrale, avec la création, par l'artiste allemand Imi Knoebel, de trois vitraux pour la chapelle Jeanne d'Arc.

Ce don de la Fondation pour l'art du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et de l'artiste, avec le soutien du ministère fédéral allemand des affaires étrangères à la cathédrale, à Reims et à la France, est un symbole fort qui s'inscrit dans les commémorations de la Première Guerre mondiale.

Cathédrale de Reims  
vitraux d'Imi Knoebel  
© Ivo Faber



## Candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le dossier de candidature « coteaux, maisons et caves de Champagne » à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a connu, en 2014, de nouvelles avancées.

Ce projet porté par l'association « Paysages du Champagne », a été proposé à l'UNESCO par le gouvernement français en janvier 2014, et examiné par des experts du conseil international des monuments et des sites.

Du 6 au 10 octobre 2014, une visite sur place a été effectuée par un expert suisse.

Localement, la conférence territoriale du 3 octobre, placée sous la présidence du Préfet de région, a permis de formaliser les intentions, et de valider les grands principes de la gouvernance de ce grand projet territorial.

Enfin, la DRAC et la DREAL ont poursuivi les procédures de mise en place des protections réglementaires en cours, indispensables à la bonne réussite du dossier.

Le site classé des coteaux historiques du Champagne est passé au stade des consultations réglementaires. Une enquête publique, réalisée à l'automne, ainsi que les consultations des collectivités, des services de l'État et des établissements publics concernés ont donné des résultats très favorables.

 [www.paysagesdutchampagne.fr](http://www.paysagesdutchampagne.fr)

## Les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine et les secteurs sauvegardés

Afin de rendre le territoire attractif mais aussi pour identifier, préserver et mettre en valeur le patrimoine sous toutes ses formes, la DRAC Champagne-Ardenne a accompagné, en 2014, 19 aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine en cours d'étude, réparties sur 4 départements : 3 dans les Ardennes, 4 dans l'Aube, 5 dans la Marne et 7 en Haute-Marne.

Parmi celles-ci, cinq ont été étudiées en Commission régionale du patrimoine et des sites en 2014 et ont reçu un avis favorable. Ces outils prennent de plus en plus souvent une dimension inter-communale, comme à Langres et à Aÿ/Hautvillers/Mareuil-sur-Aÿ.

### Certaines villes se sont engagées dans la création d'outils ambitieux de gestion urbaine du patrimoine et de l'architecture que sont les secteurs sauvegardés.

La région en compte trois en cours de révision/extension (Charleville-Mézières et Sedan dans les Ardennes, Troyes dans l'Aube). Le secteur sauvegardé de Charleville-Mézières est financé entièrement par l'État et à 50 % pour les deux autres communes.

Deux nouvelles créations devraient démarrer en 2015 (Epernay et Reims dans la Marne).

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets de restauration de monuments historiques se justifie par la taille, la complexité du projet concerné et par un besoin de compétence spécifique.

La DRAC Champagne-Ardenne apporte cette aide aux petites communes et à certains propriétaires privés, à titre gracieux, afin de permettre le recrutement d'un maître d'œuvre compétent pour des travaux sur des monuments historiques.

Un outil informatique a été développé pour permettre l'établissement des documents d'appels d'offres en vue du recrutement d'un maître d'œuvre, un outil créé en lien avec la Société Rétrokube.

En 2014 (année test), 15 communes ont bénéficié de cette assistance à maîtrise d'ouvrage : 2 dans les Ardennes, 3 dans l'Aube, 7 dans la Marne et 3 en Haute-Marne.

# Agir en faveur de l'environnement du développement durable et de l'agriculture

## La prévention des risques

### Le plan de protection de l'atmosphère de Reims

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air effectué par ATMO Champagne-Ardenne, des dépassements des normes de la qualité de l'air ont été constatés dans la ville de Reims au niveau de certaines stations de mesures. Les modélisations effectuées (améliorations techniques du secteur industriel, renouvellement des appareils de chauffage au bois...) ne permettent pas de conclure à un retour des concentrations en dessous des valeurs limites réglementaires.

Conformément à l'article L.222-4 du code de l'environnement, **un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) doit être réalisé pour les zones où les normes de la qualité de l'air mentionnées à l'article L221-1 sont dépassées.**

Ce PPA a pour objet de définir au travers d'un plan d'actions concret des mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour atteindre des concentrations de polluants dans l'air ambiant respectant les valeurs réglementaires.

L'atout d'un PPA, en complément des plans prévus au niveau national, réside dans sa capacité à traiter de la qualité de l'air à une échelle restreinte et sur une durée de 5 ans, permettant ainsi de prendre en compte les problématiques locales, en concertation avec les parties prenantes, qu'il s'agisse de collectivités, services techniques, société civile, industriels.

**Dans ces conditions, le Préfet de la Marne a prescrit par arrêté préfectoral du 22 octobre 2012 un plan de protection de l'atmosphère sur le périmètre élargi de l'agglomération rémoise.** Au cours de l'année 2014 ont eu lieu la préparation et le lancement de la phase de consultation de ce projet. Cette période de consultation s'est achevée en début d'année 2015.

Parallèlement, trois groupes de travail thématiques ont été constitués et ont permis de faire émerger des pistes d'actions :

- Industrie et artisanat
- Transport et urbanisme
- Agriculture et chauffage résidentiel/tertiaire

 [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

### Études menées sur les établissements scolaires situés sur des sites potentiellement pollués

**Engagement du Grenelle de l'environnement, la démarche de recensement des écoles situées sur d'anciens sites industriels, et de diagnostics des sols, est une des priorités du plan national santé environnement 2009-2013.**

Ces diagnostics sont motivés par la volonté de vérifier la situation des établissements identifiés en croisant la base de données nationale des anciens sites industriels et l'emplacement des établissements recevant des enfants et des adolescents (crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, établissements hébergeant des enfants handicapés).



**Le ministère en charge du développement durable a mandaté le bureau de recherches géologiques et minières** afin qu'il réalise un diagnostic des établissements concernés par cette action en 3 étapes successives. Ce diagnostic comprend une première étape d'analyse des archives avec une visite sur site (phase 1), une seconde étape d'analyse des sols de surface et gaz du sol (phase 2), et enfin une étape d'analyse de l'air intérieur (phase 3).

A l'issue des diagnostics, chaque établissement est classé selon 3 catégories issues de la circulaire du 4 mai 2010 relative aux "diagnostics des sols dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents" :

- **Catégorie A** : "les sols de l'établissement ne posent pas de problème". Pour la région Champagne-Ardenne, ce sont 31 établissements qui ont été classés dans cette catégorie.
- **Catégorie B** : "les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés". 19 établissements de la région ont été classés dans cette catégorie. Pour ces établissements, une information aux maîtres d'ouvrage et aux maires des communes concernées, a été réalisée.
- **Catégorie C** : "les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires". 7 établissements de la région ont été classés dans cette catégorie. La qualité de l'air intérieur de chacun de ces établissements est conforme aux normes en vigueur et aucun établissement n'a nécessité la mise en œuvre de mesures sanitaires. Pour ces établissements, une information, sous la forme d'un "porter à connaissance" aux maîtres d'ouvrage et aux

maires des communes concernées, a été réalisée. La plupart des mesures de gestion ont d'ores et déjà été appliquées par les maîtres d'ouvrages (suppression de l'accès aux parcelles concernées, excavation des terres ou recouvrement des sols).

L'action de la DREAL en 2014 a principalement consisté à présenter les résultats des derniers diagnostics aux maîtres d'ouvrage.

 [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

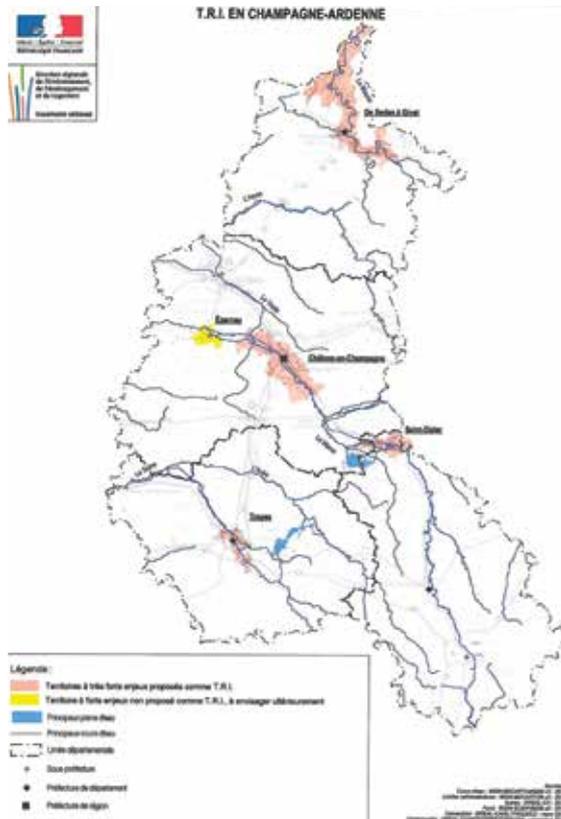
### La directive inondation

**La mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite Directive Inondation s'est poursuivie en 2014** avec les premières étapes d'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les quatre Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) de Champagne-Ardenne.

Sur chacun de ces territoires, après instauration du mode de gouvernance de la stratégie locale, le périmètre ainsi que les objectifs ont été définis. Ces derniers pourront être affinés jusque fin 2016, date de leur approbation par les préfets de département.

Les structures porteuses des SLGRI sont, dans la Marne, le syndicat porteur du SCOT du pays de Châlons et, dans l'Aube, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ; ils sont accompagnés par les DDT dans le pilotage des stratégies. En Haute-Marne, la DDT52 pilote seule la démarche.

• **Sur le bassin Seine-Normandie, le préfet coordonnateur a arrêté la liste des SLGRI, leur périmètre ainsi que leurs objectifs, le 8 décembre 2014.** Ces éléments ont été intégrés au projet du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) en cours de consultation. La DREAL Champagne-Ardenne a assuré son rôle d'animation et de coordination entre les instances de bassin et les structures porteuses de SLGRI.



• **Sur le bassin Rhin-Meuse, un seul TRI est identifié en Champagne-Ardenne (territoire de Sedan à Givet).**

La cartographie sur ce TRI, réalisée par l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) a été arrêtée par le préfet coordonnateur du bassin Rhin Meuse. Par ailleurs, à sa demande, une seule SLGRI est élaborée sur l'ensemble du bassin de la Meuse. Elle est portée par l'EPTB EPAMA en lien avec la DREAL Lorraine, DREAL de bassin.

 [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

**Études menées sur les rejets de la plateforme agro-industrielle de Bazancourt**

**La plaque agro-industrielle de Bazancourt – Pomacle regroupe notamment 8 établissements comportant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.** Depuis 2009, les élus locaux s'interrogeaient sur les nuisances cumulées engendrées par les industries de la plaque. En avril 2011, la communauté de communes

de la Vallée de la Suippes, rattachant notamment les communes de Bazancourt et de Pomacle, a saisi l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour connaître les effets cumulés générés par les rejets des ICPE de la plaque agro-industrielle sur la santé de la population et sur l'environnement.

**Suite à cette saisine, la Dreal et l'ARS ont proposé la réalisation d'une étude basée sur plusieurs campagnes de mesure dans l'environnement.** Déclinée en plusieurs phases afin de couvrir les différents niveaux d'activité, l'étude a retenu les voies d'exposition par inhalation et par ingestion.

Cette étude a porté sur 27 substances émises par les établissements et la réalisation de plus de 1500 mesures tous milieux confondus. Le périmètre d'étude a porté sur les communes de Bazancourt, Pomacle, Boulton-sur-Suippe et Isles-sur-Suippe. Dans ce périmètre, 6 points de prélèvements ont été sélectionnés. De même, 2 points de prélèvements en dehors de ce périmètre et supposés en dehors de l'influence des émissions de la plaque, ont été retenus (Lavannes et Witry-les-Reims).

L'étude environnementale réalisée s'est échelonnée sur la période de novembre 2012 à novembre 2013. **Les résultats des prélèvements effectués ont été, pour la grande majorité, inférieurs aux valeurs de référence ou aux valeurs toxiques de référence.** Pour autant, l'étude a également mis en évidence des traces généralisées de polluants émis par la plaque sur le périmètre retenu.

L'année 2014 a été consacrée à l'analyse des résultats de mesures de l'étude, à l'analyse des faibles marquages environnementaux identifiés et à la préparation des différents documents support de la campagne de communication qui sera menée en 2015. Il s'agit de la première étude, en Champagne-Ardenne, visant à évaluer l'impact global et cumulé d'un ensemble de sources d'émissions, sur l'environnement et la santé.

RECHERCHE DE

27

SUBSTANCES ÉMISES PAR  
LES ÉTABLISSEMENTS DE LA  
PLAQUE ET RÉALISATION DE  
PLUS DE

1500

MESURES TOUTS MILIEUX  
CONFONDUS

## Les autres actions déployées sur la région

### Le plan de rénovation énergétique de l'Habitat (PREH)

L'objectif de rénovation énergétique de 500 000 logements/an doit permettre à la fois de contribuer à l'atteinte d'une diminution de 38 % des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020, à réduire la précarité énergétique et à développer l'emploi dans le secteur du bâtiment.

La Champagne-Ardenne représentant 2 % de la population nationale, l'objectif régional de rénovation est estimé à environ 10 000 logements/an.

Opérationnel depuis septembre 2013, le PREH vise à massifier les rénovations pour atteindre cet objectif d'ici à 2017, en agissant sur 3 piliers complémentaires :

- **Enclencher la décision**, par le conseil technique et financier aux ménages (site internet et numéro unique national 0 810 140 240)

- **Financer les travaux** de rénovation énergétique par l'optimisation ou le renforcement des aides existantes ainsi que la création de nouvelles primes (programme Habiter Mieux de l'Anah, l'eco-Prêt à Taux Zéro, ...)

- **Mobiliser la filière professionnelle** pour maîtriser ses coûts et sa qualité.

Les retours du PREH en Champagne-Ardenne sont positifs et encourageants :

- Le programme Habiter Mieux de l'ANAH a dépassé ses objectifs avec **plus de 1 500 ménages aidés en 2014 (5,6 M€)**.

- Les points rénovation info service (PRIS) locaux, dispositif d'information et de primo-conseils auprès des propriétaires et locataires, couvrent tout le territoire régional. Un outil collaboratif « plate-forme informatique pour le réseau PRIS » se met en place pour début 2015.

- Douze ambassadeurs de l'efficacité énergétique sont en activité au 31/12/2014 et un recrutement est prévu en 2015.

- Pour la formation des professionnels du bâtiment, la formation FEEBat a été portée par les CAPEB en département. Les commissions départementales Qualibat sont en progression constante pour répondre aux attentes des artisans à l'obtention de la qualification

RGE (reconnue garant de l'environnement).

La DREAL accompagne le Conseil régional et autres acteurs territoriaux afin d'identifier la typologie du bâti traditionnel champardennais et les travaux les plus efficaces à y appliquer.



[www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

Le pilotage, au niveau régional, du PREH est assuré par le Préfet de région avec l'appui de la DREAL, de représentants de l'ADEME, de l'ANAH et de collectivités locales. Le « club régional de la rénovation énergétique » sera mis en place en 2015.

### Le schéma régional de cohérence écologique

**Document-cadre d'orientation, il a été élaboré conjointement par l'État et la Région**, en concertation

avec les acteurs régionaux, réunis au sein du comité régional « trame verte et bleue ».

**Initiée en 2013, l'élaboration de ce schéma s'est poursuivie en 2014**, avec des travaux portant en particulier sur l'identification des composantes de la trame verte et bleue régionale et la conception du plan d'actions stratégique.

Afin de partager le projet de SRCE avec les acteurs locaux, en particulier les élus, et bénéficier de leur connaissance du territoire, quatre rencontres territoriales, une par département, ont été organisées en avril 2014, réunissant environ 150 personnes en tout.

**Le projet de schéma régional de cohérence écologique a été finalisé à l'automne 2014**, puis arrêté par le Préfet de région et le Président du Conseil régional pour être soumis à la consultation. Début décembre 2014, les avis des conseils généraux, des parcs naturels régionaux, du GIP du projet de parc national, des communautés d'agglomération et des communautés de communes, ainsi que l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ont été sollicités, avec un délai de trois mois pour répondre.

**La procédure d'élaboration du SRCE se poursuivra en 2015** avec l'organisation d'une enquête publique de niveau régional, suite à cette première phase de consultations.



[www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

676

QUALIFICATIONS RGE  
ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 EN  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
SUR LES

26 616

DU NIVEAU NATIONAL  
(CONTRE 439 RGE AU 1<sup>ER</sup>  
SEPTEMBRE 2014 SUR  
LES 17 305 OBTENUES AU  
NIVEAU NATIONAL)



### Le programme d'actions régional nitrates

**L'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux par les nitrates d'origine agricole pour la région Champagne-Ardenne a été signé le 5 septembre 2014.** Cet arrêté, qui vient compléter le programme d'actions national, est le fruit de nombreux échanges techniques entre les organismes consulaires et les opérateurs économiques d'une part, les services de l'État en région (DREAL et DRAAF) et en département (DDT) d'autre part.

Les programmes d'actions national et régional concernent **l'ensemble des exploitations situées en zone vulnérable** (81 % du territoire régional). Ils ont notamment pour but d'encadrer les pratiques des agriculteurs **en matière de stockage des effluents et de fertilisation azotée.**

Les principales mesures du programme d'actions régional portent sur :

- Les périodes d'interdiction d'épandage spécifiques à notre région,
- Les modalités de gestion de l'interculture,
- L'identification de zones d'actions renforcées autour de certains captages en eau potable particulièrement dégradés sur lesquels des mesures complémentaires sont mises en œuvre.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce dispositif, un travail partenarial d'élaboration d'un guide de communication et d'une « Foire aux questions » à destination des conseillers agricoles et des agriculteurs a été initié en 2014. Il devrait aboutir au premier semestre 2015.

 [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

### Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. **En Champagne-Ardenne, ce réseau est constitué de 101 sites Natura 2000** : 86 SIC (site d'importance communautaire) ou



ZSC (zone spéciale de conservation) relevant de la directive européenne « habitat, faune, flore » sur 73 336 hectares, et 15 ZPS (zone de protection spéciale) relevant de la directive européenne « oiseaux » sur 257 902 hectares.

Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques, ce qui est retranscrit dans les documents d'objectifs.

**L'année 2014 se caractérise par la structuration du réseau Natura 2000** avec notamment : la validation de 12 documents d'objectifs portant le pourcentage de documents d'objectifs validés à 98 %, la prise de 22 arrêtés ministériels de désignation ZSC portant le pourcentage de ZSC à 61 %, le lancement de 16 procédures pour la modification ou l'ajustement de périmètres, et la mise à jour des formulaires standards de données (listant les espèces et les habitats d'intérêt communautaires) sur la moitié des sites Natura 2000 de la région.

Des protocoles de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires ont également été élaborés afin de contribuer au rapportage européen réalisé tous les 6 ans par la France.

Les sites Natura 2000 champardennais rentrent ainsi progressivement dans la phase de mise en œuvre des documents d'objectifs avec la mise en place d'animateurs sur 53 % des sites en 2014 pour sensibiliser les acteurs locaux et faire émerger des contrats Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales.

 [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

En Champagne-Ardenne, le réseau Natura 2000 est quasiment stabilisé sur l'ensemble des sites avec un document d'objectif approuvé et un périmètre abouti.



Barrage de Vannes-Alcops - Source BAMEO

## La reconstruction et la modernisation des barrages de l'Aisne et de la Meuse

Le 24 octobre 2013, Voies Navigables de France (VNF) a signé un contrat de partenariat public privé avec le groupement BAMEO pour le remplacement et l'automatisation de 29 barrages à aiguilles manuels sur l'Aisne et sur la Meuse d'ici 2020.

Les ouvrages se situent sur les territoires des régions de Champagne-Ardenne (19 ouvrages), de Picardie (6 ouvrages) et de Lorraine (4 ouvrages).

Ces travaux, d'un montant total de 256 M€ HT, permettront d'augmenter le niveau de service nécessaire à l'ensemble des usages sur la voie d'eau tout en assurant le rétablissement de la continuité écologique (création de passes à poissons). Ils amélioreront également les conditions de sécurité pour les manœuvres par les agents de Voies Navigables de France (VNF).

Ce partenariat vise également à développer et améliorer la production d'énergie renouvelable sur les bassins de l'Aisne et de la Meuse et à optimiser le coût pour la personne publique grâce aux recettes escomptées.

**Le contrat de partenariat devrait générer environ 120 emplois.** Après la mise en service, l'exploitation de l'ensemble des barrages fera appel à des personnels internes à la société d'exploitation maintenance SEMAO (environ 18 personnes) et à des prestataires locaux ou régionaux en sous-traitance de la conduite et de la maintenance.

Les arrêtés inter-préfectoraux pour la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et pour l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, et les autorisations de dérogation pour les espèces protégées ont été pris en 2014 afin de permettre le démarrage des travaux en avril 2015.

 [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

 [www.bameo.fr](http://www.bameo.fr)

## Le projet de création du parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne

L'État a décidé de lancer en 2009 la préfiguration d'un parc national dédié à la forêt feuillue de plaine.

Le territoire retenu est situé sur les départements de la Haute-Marne et de la Côte d'Or, au niveau du plateau de Langres et de la Montagne Châtillonnaise.

**Le Préfet de la Haute-Marne a été désigné par le premier ministre préfet coordonnateur du projet.**

Le groupement d'intérêt public (GIP) des forêts de Champagne et Bourgogne a été créé en juillet 2010, le périmètre d'intervention s'étend aujourd'hui sur 129 communes pour 241 000 ha.

Cet espace est constitué d'une riche mosaïque forestière, de rivières et de sources, d'une faune et d'une flore d'exception, et présente une richesse patrimoniale et culturelle notable. On y trouve en effet de nombreux vestiges archéologiques, un réseau d'abbayes des grands ordres, des enceintes fortifiées, un important bâti industriel (exploitation du fer jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), ainsi qu'un patrimoine vernaculaire (forges, moulins, calvaires, fontaines, lavoirs) lié à la forte présence de l'eau.

En application des articles R.331-2 et R.331-4 du code de l'environnement, le GIP a mené depuis 2011 des études préalables à la création du parc national en concertation avec les différents acteurs concernés : état des lieux et diagnostic de territoire, définition des enjeux, localisation de la réserve intégrale, zonages d'étude.

**En 2014, il a élaboré un dossier permettant d'apprécier l'intérêt de cette création et lancé, du 10 octobre au 9 décembre 2014, une consultation locale** auprès de plus de 240 acteurs du projet pour recueillir leurs avis et leurs recommandations sur le dossier. Les services régionaux ont ainsi contribué à l'avis du Préfet de région sur ce dossier.

120 000

HECTARES DE FORÊT SUR  
LE TERRITOIRE

54%

C'EST LE TAUX DE  
BOISEMENT

Dans le cadre de cette consultation locale, on perçoit les enjeux d'un tel projet :

- **Le tourisme** : faire découvrir l'écosystème forestier dans toutes ses dimensions, structurer l'offre et accompagner la filière touristique dans une logique de développement durable.
- **L'emploi** : afin de mesurer l'impact de ce projet en terme d'emplois et de bassin de formation, un nécessaire rapprochement devra avoir lieu avec l'action de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale menée par le Pays de Langres en partenariat avec l'État et le Conseil régional.

Une fois la prise en considération du projet de création du Parc national par arrêté du premier ministre, le GIP s'attachera à rédiger la Charte du Parc national qui sera soumise à enquête publique. **Le calendrier prévisionnel vise un décret de création du Parc national en 2017.**

 [www.forets-champagne-bourgogne.fr](http://www.forets-champagne-bourgogne.fr)

## CONFÉRENCE ANNUELLE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE RÉGIONAL

**Le plan climat air énergie régional a été arrêté par le préfet de région le 29 juin 2012.** Ce plan constitue un cadre stratégique des politiques régionales en matière de lutte et d'adaptation contre le changement climatique.

**La conférence du 3 juin 2014** réunissant associations, institutionnels, bailleurs, fédérations, collectivités, chambres consulaires etc, **avait pour principal objectif de faire un état des lieux de la mise en œuvre de ce plan.**

Divers acteurs sont intervenus pour présenter les réalisations dans les domaines de la production d'énergie renouvelables, la rénovation énergétique des logements, la mobilité durable, les économies d'énergie dans les entreprises...

Le Conseil régional, l'ADEME, et la DREAL ont ensuite présenté les perspectives en matière de financements mais également de moyens et outils à disposition des acteurs régionaux.

M. Pierre Radanne, directeur du bureau d'études Futur Facteur 4 a ensuite donné son point de vue d'expert sur les facteurs clés et les opportunités d'une transition énergétique réussie en Champagne-Ardenne.

20%

DE VÉHICULES « PROPRES »  
EN 2015 EN DREAL (5 %  
VÉHICULES ÉLECTRIQUES  
ET 15 % EN VÉHICULES  
HYBRIDES)

## LE PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE : EXEMPLE D'ACTIONS RÉALISÉES

En 2013 et 2014, plusieurs actions ont été menées à la DREAL Champagne-Ardenne dans le cadre de la **mise en œuvre du Plan Administration Exemplaire de 2012.** La DREAL Champagne-Ardenne s'est dotée de deux véhicules électriques et d'un véhicule hybride dès 2013, mis en service sur les 2 sites Châlonnais principaux afin que la majorité des agents puisse y avoir accès. En 2014, elle a doté le parc de six nouveaux véhicules hybrides.

**Par ailleurs, la DREAL a actualisé son Bilan Gaz à Effet de Serre,** et a identifié que les émissions générées par les climatisations des salles dédiées aux serveurs informatiques représentaient une source significative d'émissions de Gaz à Effet de Serre. Des travaux importants ont donc été engagés sur le site de l'unité territoriale de Chaumont afin de réduire le risque à la source : suppression de la climatisation grâce à une mutualisation de la salle serveurs avec la préfecture.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre du système de management environnemental mis en place à la DREAL qui a obtenu la certification ISO 14001 en 2013 et a été confirmée dans sa certification en 2014.

664

ÉOLIENNES  
INSTALLÉES AU 27  
MAI 2014

1 336 MW

DE PUISSANCE INSTALLÉE  
16 % DU NIVEAU NATIONAL

# 500

HECTARES ARTIFICIALISÉS  
CHAQUE ANNÉE EN  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
ENTRE 2006 ET 2012



Conférence du 5 septembre 2014  
M. Pierre Dartout, Préfet  
de la région Champagne-Ardenne  
source DREAL

## → LA STRATÉGIE FONCIÈRE DU TERRITOIRE

La DREAL Champagne-Ardenne a organisé une conférence intitulée "l'économie d'espaces agricoles et naturels et la reconquête des centres-bourgs" lors de la foire de Châlons le 5 septembre 2014.

**Le Préfet de région a rappelé l'importance d'améliorer l'attractivité du territoire, notamment en préservant les espaces à valeur patrimoniale élevée,** qui sont de véritables atouts touristiques et culturels pour la région.

La reconquête des centres-bourgs dégradés est également une priorité régionale, les nouveautés législatives issues de la loi ALUR offrant de nouveaux outils pour favoriser l'économie d'espace.

**Néanmoins l'étalement urbain et la périurbanisation s'accroissent** (les ménages s'éloignent pour bénéficier des faibles coûts du foncier disponible en périurbain).

**Ces dynamiques remettent en cause l'attractivité des petits bourgs.** Les conséquences sur l'activité locale et l'artificialisation sont importantes et nuisent à l'environnement, au paysage, comme au budget des collectivités. Lors de la table ronde, des élus, des aménageurs et des professionnels de l'urbanisme ont débattu de la reconquête immobilière des territoires via des retours d'expériences et des exemples concrets. Avec une question de fond : quels ingrédients sont nécessaires pour réussir une opération de reconquête en centre-bourg ?

Enfin, le directeur de la DREAL a conclu en insistant sur l'importance du rôle de chacun dans l'émergence de projets de territoire : élus, services de l'État et équipes d'ingénierie qui accompagnent leur mise en œuvre.

 [www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

## L'activité agricole et les programmes en cours

### L'information statistique agricole

Trois enquêtes statistiques ont marqué l'année 2014 en Champagne-Ardenne.

- **L'enquête « Teruti-Lucas » porte sur l'occupation du sol** (surfaces agricoles, milieux naturels, zones bâties...) **et l'usage du territoire** (agriculture, industrie, activités tertiaires, habitat, transports...). Elle est basée sur l'association de photographies aériennes (1349) et de relevés de terrain (7500 points d'observation).

- **Les enquêtes sur les pratiques culturelles des agriculteurs** constituent un outil majeur d'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles sont reconnues d'intérêt général et ont un caractère obligatoire.

L'enquête pratiques culturelles en viticulture concerne 536 parcelles et renseigne sur le raisonnement des pratiques de fertilisation et de protection de la vigne.

- **L'enquête « PhytoGC 2014 », porte sur 1327 parcelles.** Elle décrit et caractérise les pratiques des exploitants agricoles sur les grandes cultures. Les données collectées sont utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, pour mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action Ecophyto, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte aussi des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

Les résultats des deux enquêtes de pratiques culturelles seront disponibles en 2015 et 2016 et permettront de comparer les pratiques depuis 1986 pour les cultures et 2006 en viticulture.

 [www.agreste.gouv.fr](http://www.agreste.gouv.fr)

### Le diagnostic de l'activité agricole dans le cadre du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Châlons-en-Champagne

Présenté par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF lors de la table ronde "Agriculture et territoire châlonnais, du diagnostic aux perspectives d'avenir" organisée le 5 septembre 2014 à la foire de Châlons-en-Champagne,



ce diagnostic est issu des statistiques des recensements agricoles, des enquêtes et données administratives.

**L'activité agricole sur l'aire du SCoT du pays de Châlons-en-Champagne** est importante, puisque 80 % de sa superficie est occupée par l'agriculture.

L'agro-industrie (silos, usines de transformation), la recherche et le développement - Pôle de Compétitivité "Industries et Agro-Ressources" à vocation mondiale - y côtoient le maraîchage (1100 hectares) en circuit court. Le paysage est façonné par les aménagements fonciers, avec des structures d'exploitation de plus en plus importantes et des emplois qui diminuent.

Des échanges constructifs entre des représentants des agriculteurs, de diverses associations agricoles, d'AgroParisTech et des élus locaux ont permis de débattre des modes de gestion et de gouvernance. Le territoire du SCoT de Châlons-en-Champagne possède des atouts majeurs pour encore valoriser les agro-ressources (agro-matériaux, bioénergies, chimie du végétal) et l'agroécologie.

 [www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr)

### La Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel Régional des Ardennes

**Créé officiellement en décembre 2011, le Parc Naturel Régional des Ardennes compte 65 500 ha de forêts, soit 56 % de son territoire.**

C'est donc logiquement que le parc a souhaité initier une démarche spécifique sur la forêt et la filière bois en élaborant une "**Charte Forestière de Territoire**" avec le soutien de l'État et du Fonds européen agricole pour le développement rural. Un travail qui a conduit de nombreux élus, habitants du territoire, usagers et professionnels (dont l'Office National des Forêts) à analyser leur espace forestier et à définir des objectifs partagés pour le mettre en valeur.

**Le projet a été finalisé en juin 2014** : les actions retenues sont destinées à favoriser une gestion forestière durable, le développement local du bois

énergie, l'utilisation du bois comme matériau et la qualité de l'accueil du public en forêt. Un guide des bonnes pratiques de l'affouage sera par exemple diffusé.

La charte forestière comprend en outre un volet spécifique consacré à la biodiversité (chauve-souris, zones humides ...) et a ainsi été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projet national lancé par le ministère en charge de l'écologie.

### **La SAFER se dote d'un nouveau programme d'activités 2015-2021**

Ce programme, écrit par la SAFER en lien avec ses partenaires régionaux et soumis pour avis au comité régional d'élaboration, a été approuvé par décision du ministre de l'agriculture le 22 décembre 2014.

Il transcrit la démarche dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement, du développement durable des territoires ruraux et de la transparence du marché foncier.

Ce quatrième programme fixe le cadre dans lequel la SAFER interviendra dans les prochaines années, au regard de ses missions d'intérêt général réaffirmées par la loi d'avenir.

Cinq axes prioritaires d'intervention :

- Le renouvellement des générations en agriculture
- La double performance économique et environnementale
- La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, et plus largement des ressources naturelles
- L'observatoire du foncier
- Le développement durable des territoires

 [www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr)  
 [www.saferchampagneardenne.fr](http://www.saferchampagneardenne.fr)

### **Mise en place de la nouvelle politique d'installation en lien avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt**

**La loi d'avenir du 13 octobre 2014 apporte de nouveaux outils d'accompagnement pour tous les jeunes agriculteurs** et les nouveaux installés de moins de 40 ans :

- Afin de prendre en compte le nouveau cadre européen pour la période 2014-2020, qui renforce la politique d'installation
- Remédier aux limites de la réglementation actuelle, conformément à un diagnostic partagé avec les organisations professionnelles et les collectivités territoriales, dans le cadre des assises de l'installation en 2013.

La mise en œuvre de la politique d'installation et de transmission en agriculture est désormais assurée à l'échelon régional sous l'autorité conjointe du Préfet de région et du Président du Conseil régional.

### **Le comité régional de l'installation et de la transmission (CRIT), installé le 4 avril 2014, a arrêté un nouveau mode de gouvernance régional de l'installation.**

Une nouvelle grille régionale de calcul de la dotation jeune agriculteur a été validée à l'occasion de la réunion du CRIT du 20 novembre 2014.

En matière d'accompagnement de l'installation, des organismes ont été labellisés dans chacun des départements de la région : 4 « points accueil installation », 4 centres d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé et 4 structures chargées de la mise en œuvre du stage collectif de 21 heures.

De nouvelles actions prévues dans la loi d'avenir vont également être lancées. Ces dispositions permettent la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de l'installation-transmission renouvée et renforcée en 2015.

A large, white, hollow outline of the number 3, positioned on the left side of the page. The background is a solid yellow color with decorative dotted lines in red and white. A blue shape is visible at the bottom left, and a light blue shape is at the bottom right.

## **L'action de l'État**

en faveur de  
l'élaboration  
et du suivi des  
contractualisations

# L'avancée des contractualisations

## L'élaboration du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020

Le début de l'année 2014 a été dédié à **l'élaboration conjointe entre tous les acteurs de l'aménagement et du développement de la Champagne-Ardenne**, d'un document reflétant la stratégie régionale pour la période 2015-2020.

Cette démarche a donné lieu à une importante concertation associant notamment les Conseils départementaux et les agglomérations. Le résultat de ce travail conjoint a été finalisé en mars 2014 et transmis au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

**Le mandat de négociation du CPER 2015-2020 a été transmis au Préfet de région le 19 novembre 2014.**

A partir de cette date, c'est le travail de rédaction du CPER qui a été engagé, et il était appelé à se prolonger au début de l'année 2015, dans la **perspective d'une signature avant la fin du premier semestre 2015.**

Les **cinq thématiques de contractualisation** sont les suivantes :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique
- L'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- La mobilité multimodale
- La transition écologique et énergétique

**L'emploi, qui constitue une priorité, sera traité de façon transversale dans les contrats.**

Le volet territorial du contrat assurera l'égalité des territoires en mobilisant des moyens spécifiques notamment pour les territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes, ainsi que pour ceux qui sont confrontés à un déficit de services au public.

## L'immobilier universitaire dans le cadre du CPER 2007-2013

**La rénovation et restructuration du campus Croix-Rouge à Reims est la principale opération immobilière universitaire du Contrat de plan État-Région 2007-2013.**

Cet investissement s'inscrit dans la volonté de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) de rassembler ses campus rémois sur le seul site de Croix-Rouge. **C'est dans ce cadre qu'a débuté en 2014 la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé de 3 000 m<sup>2</sup>.**

Egalement sur ce site, le soutien financier de l'État est intervenu pour financer en quasi-totalité l'opération de réhabilitation de « la Corolle », bâtiment emblématique de l'URCA, labellisé patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle afin d'assurer le maintien en service des 6 amphithéâtres pour un montant de 8,5 millions d'euros.



« CROIX-ROUGE »  
PART ÉTAT

7,78 M€

PART RÉGION

7,32 M€

« RÉHABILITATION  
COROLLE »  
PART ÉTAT

8,27 M€

PART URCA

0,23 M€

« UTT »  
PART ÉTAT + FEDER

7,1 M€

AUTRES  
COFINANCEURS

11,7 M€

OPÉRATIONS DU CPER 2007-2013

**Dans l'Aube, l'État a poursuivi son abondement du fonds de concours pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> extension de l'Université de Technologie de Troyes (UTT).** Le nouveau bâtiment de recherche pourra être livré début 2015.

L'État apporte aussi son appui aux réflexions et études en cours pour la réalisation du "Grand Campus", tout en rappelant son rôle de garant de l'équilibre financier des comptes de l'université.

## La nouvelle géographie prioritaire

**Les principaux enjeux de la réforme de la géographie prioritaire**, énoncés dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, sont au nombre de quatre :

- Recentrer les interventions publiques sur les zones les plus en difficulté,
- Simplifier les zonages (ZUS, CUCS, ZRU...),
- Affiner le ciblage et simplifier les contours,
- Accroître l'articulation avec les autres périmètres d'intervention.

Le zonage des nouveaux quartiers prioritaires s'est opéré selon une méthodologie objective, en prenant en compte deux critères :

- **Le nombre minimal** d'habitants (appartenance à une unité urbaine supérieure à 10 000 habitants et population du quartier supérieure à 1 000 habitants)
- **Le revenu des ménages**, critère simple, objectif et révélateur de la situation de décrochage des quartiers.

Le périmètre des quartiers a été fixé par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

En Champagne-Ardenne, la nouvelle géographie prioritaire compte 34 quartiers (contre 65 avant l'application de cette réforme), ainsi répartis :

- Huit dans le département des Ardennes
- Dix dans l'Aube
- Douze dans la Marne
- Quatre en Haute-Marne.

C'est au cours du deuxième semestre 2014 que les périmètres de ces quartiers prioritaires ont été précisés dans le cadre d'une concertation pilotée par les préfets de département .

### L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CENTRES-BOURGS

Le Gouvernement a souhaité apporter son concours aux collectivités territoriales et leur donner des clés de réflexion et des outils pour agir sur la dévitalisation des centres-bourgs de moins de 10 000 habitants, qu'ils soient en milieu rural ou en zone périurbaine.

Ce programme expérimental s'adressait :

- Aux communes rurales qui connaissent un déclin démographique, ou un affaiblissement de leurs fonctions de centralité, et qui sont confrontées à une dévitalisation de leur centre, éventuellement accompagnée d'un développement de zones pavillonnaires périphériques ;
- Aux communes gagnées par la périurbanisation, qui voient augmenter la demande de logements, d'équipements et de services et pourraient servir de point d'ancrage à un développement périurbain mieux maîtrisé.

Suite à une pré-sélection, 8 centres-bourgs de Champagne-Ardenne ont déposé un dossier auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Parmi eux, Langres et Joinville ont été retenus, parmi les 54 lauréats au niveau national, en raison de la stratégie prometteuse et opérationnelle de redynamisation de leur bourg ainsi que d'une synergie entre ville et intercommunalité.

Ils bénéficieront notamment d'une aide du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) d'un montant maximum de 172 000€ pour Langres et 355 000€ pour Joinville, pour réaliser leur projet.

34

QUARTIERS  
PRIORITAIRES EN  
CHAMPAGNE-ARDENNE

# Les Fonds européens 2007-2013

## Exemples de projets emblématiques soutenus par les Fonds européens

La Champagne-Ardenne a bénéficié du soutien de trois fonds européens (le FEADER, le FEDER et le FSE) sur la période 2007-2013 ; un soutien orienté vers la compétitivité, l'emploi et le développement durable de notre région.

A l'approche de la clôture de la période de programmation, la dynamique engagée en 2013 s'est poursuivie en 2014. L'ensemble des services de l'État s'est particulièrement mobilisé afin de garantir une optimisation de la gestion des aides octroyées au territoire régional.

L'engagement des Fonds européens en Champagne-Ardenne a été déterminant pour permettre la concrétisation de projets jugés structurants pour le territoire.

**A titre d'illustration, Pôle-Emploi a bénéficié du soutien du Fonds social européen (FSE) pour la réalisation de parcours d'accompagnements pour le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi non indemnisés les plus défavorisés.**

Ce projet, débuté en 2013, a été prolongé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014. Il vise la construction de projets d'accompagnements renforcés des demandeurs d'emploi à fort risque de chômage de longue durée (accompagnements spécifiques, collectifs ou individuels).

Des réponses différenciées et ciblées ont ainsi pu être apportées à chaque demandeur d'emploi au regard de



sa situation lors de son inscription à Pôle emploi. L'opération a concerné plus de 7 000 personnes (dont 51 % de femmes) du territoire champardenais pour un coût global de 3 M€ dont 1,4 M€ de FSE.

A l'issue de ces parcours, on compte 5 576 sorties positives (mises à l'emploi, créations d'activité, formations qualifiantes).

**Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), par le biais de l'axe « services à la personne », a permis le financement du projet de création d'une maison de santé rurale pluridisciplinaire et de services à la personne : la maison médicale de Bourmont.**

Le schéma de développement des services du Pays de Chaumont avait mis en évidence, dès 2006, que globalement la présence de médecins généralistes était faible sur le territoire ( 89 médecins pour 100 000 habitants sur le Pays de Chaumont contre 114 médecins pour 100 000 habitants en moyenne sur le territoire national ).

La réalisation de ce projet, porté par la communauté de communes du Bourmontais, répond donc à un véritable besoin. Cet espace de 400 m<sup>2</sup> permet aux usagers d'accéder, sur un même lieu, à une offre de soins médicale et paramédicale ainsi qu'à un service de portage de repas à domicile.

L'opération a bénéficié de 300 000 € de FEADER, sur un montant total de projet de 862 111 €.

Quant au **Fonds européen de Développement régional (FEDER)**, il a par exemple permis la réalisation d'une maison de la culture et des loisirs à Charleville-Mézières.

Ce projet, porté par la communauté d'agglomération Coeur d'Ardenne, a consisté en la réhabilitation de l'ancien bâtiment dortoir du collège Rimbaud. De par son lieu d'implantation et le plan de développement de l'association, il contribue largement à la mise en place de synergies et de leviers favorisant l'inclusion sociale. Inscrite dans l'appel à projet urbain de la collectivité, cette opération a été soutenue en 2014 à hauteur de 39 % de FEDER sur un montant total de 2 846 615 €.

### L'activité de l'autorité de certification des Fonds européens

Le protocole fixant les conditions de mise en œuvre de l'exercice d'autorité de certification ainsi que des prestations d'appui à la gestion des fonds structurels européens pour la programmation 2007-2013 a été établi avec le Préfet de région en 2008. La Direction Régionale des Finances Publiques participe à

l'instruction des dossiers et assure les fonctions d'Autorité de Certification.

**A ce titre, elle certifie l'ensemble des déclarations de dépenses pour le FEDER et le FSE auprès de la Commission Européenne en garantissant la régularité et l'éligibilité des dépenses** suivies dans le logiciel PRESAGE et établit ensuite les appels de fonds auprès de la Commission Européenne.

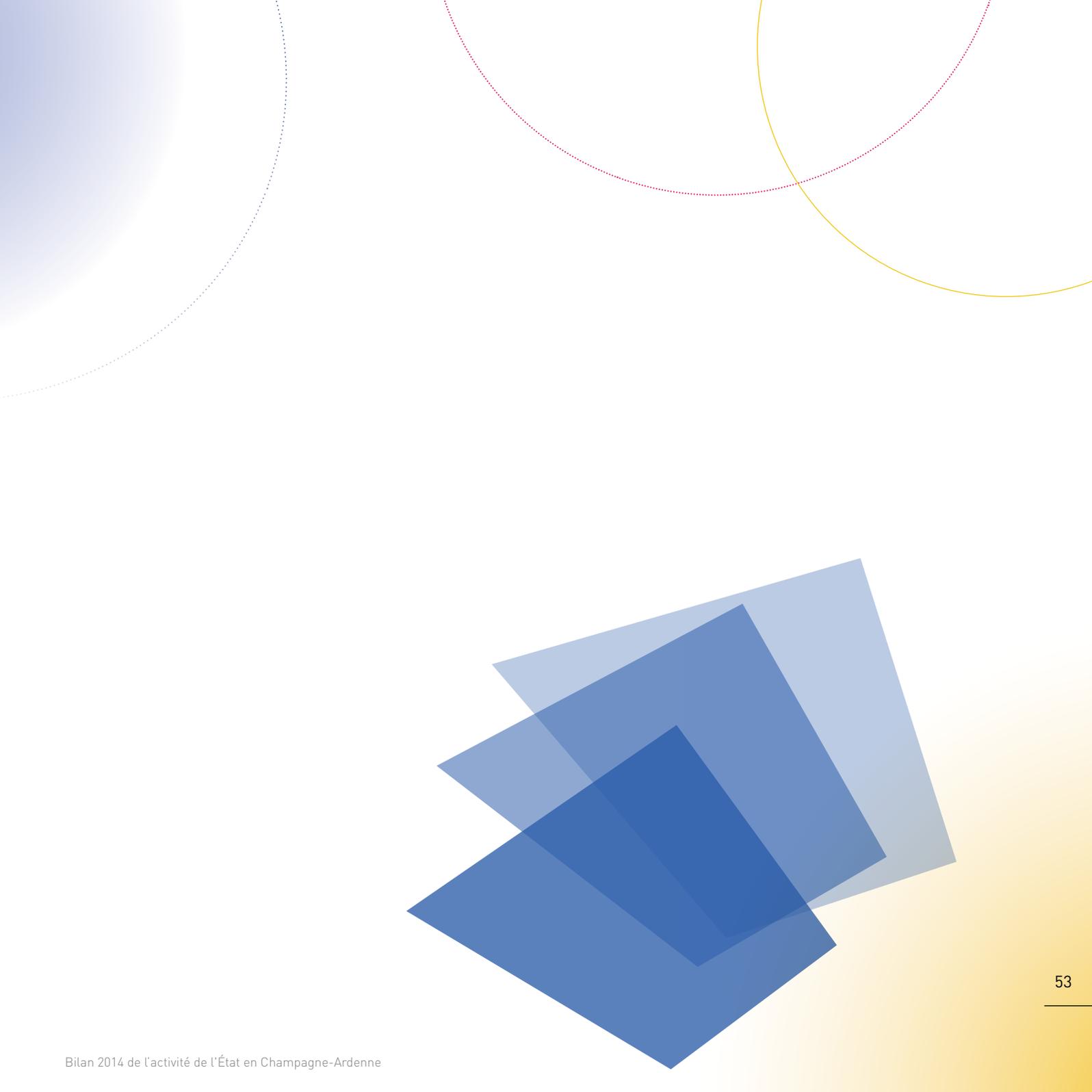
Les dépenses certifiées permettent d'appeler des fonds européens proportionnellement aux axes de programmation concernés.

**En 2014, le service Autorité de Certification a certifié 615 rapports de contrôles de service fait, 258 au titre du FSE et 357 au titre du FEDER.**

La certification des dépenses a permis d'établir 6 appels de fonds pour un montant de dépenses déclarées de 134 292 954 € (28 640 869 € au titre du FSE pour 3 appels de fonds et 105 652 084 € au titre du FEDER pour, également, 3 appels de fonds).

**Pour le FEDER, ces 105 M€ en 2014 ont permis d'appeler des crédits européens à concurrence de 29,5 M€ pour la région Champagne-Ardenne.**

Depuis le début de la programmation 2007-2013, ce sont 653 590 905 € de dépenses qui ont été certifiées.



# GLOSSAIRE

**ADEME** Agence de  
l'Environnement et de la Maîtrise  
de l'Énergie

**AFNOR** Agence Française de  
Normalisation

**AFR** Aides à Finalité Régionale

**AGEFIPH** Association de Gestion  
du Fonds pour l'Insertion des  
Personnes Handicapées

**ANAH** Agence Nationale de  
l'Habitat

**ARI** Aides à la Ré-Industrialisation

**ARS** Agence Régionale de Santé

**BPI** Banque Publique  
d'Investissement

**CAE** Contrat d'Accompagnement  
vers l'Emploi

**CAPEB** Confédération de  
l'Artisanat et des Petites  
Entreprises du Bâtiment

**CEA** Commissariat à l'Énergie  
Atomique

**CICE** Crédit d'Impôt Compétitivité  
Emploi

**CIE** Contrat Initiative Emploi

**CII** Crédit Impôt Innovation

**CIO** Centre d'Information et  
d'Orientation

**CNAC** Centre National des Arts du  
Cirque

**COMUE** Communauté  
d'Universités et d'Établissements

**CPER** Contrat de Plan État-  
Région

**CREFOP** Comité Régional de  
l'Emploi, de la Formation et de  
l'Orientation Professionnelles

**CRHH** Comité Régional de  
l'Habitat et de l'Hébergement

**CRP** Commissaire au  
Redressement Productif

**CRSD** Contrat de Revitalisation du  
Site de Défense

**CUI** Contrat Unique d'Insertion

**DDCSPP** Direction  
Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des  
Populations

**DDT** Direction Départementale  
des Territoires

**DIRECCTE** Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**DRAAF** Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DRAC** Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DRDFE** Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

**DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DRFIP** Direction Régionale des Finances Publiques

**DRJSCS** Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

**ENT** Espace Numérique de Travail

**EPAMA** Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents

**EPTB** Établissement Public Territorial de Bassin

**ESNAM** École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette

**ESPE** École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

**FEADER** Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FEDER** Fonds Européen pour le Développement Régional

**FSE** Fonds Social Européen

**ICPE** Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**INHESJ** Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice

**INSEE** Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**INVS** Institut de Veille Sanitaire

**OPCA** Organisme Paritaire Collecteur Agréé

**PET** Projet Éducatif Territorial

**PME** Petites et Moyennes Entreprises

**PPA** Plan de Protection de l'Atmosphère

**PRAPS** Programme régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes les plus démunies

**PREH** Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

**PRIS** Points Rénovation Info Service

**REP** Réseaux d'Éducation Prioritaire

**SAFER** Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

**SAS** Sessions d'Accueil Scolaire

**SATT** Société d'Accélération et du Transfert de Technologie

**SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale

**SGAR** Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

**SIAO** Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

**SPER** Service Public de l'Emploi en Région

**SRCE** Schéma Régional de Cohérence Écologique

**URCA** Université Reims Champagne-Ardenne

**UTT** Université de Technologie de Troyes

**VNF** Voies Navigables de France

**ZPS** Zone de Protection Spéciale

**ZSC** Zone Spéciale de Conservation

**ZRD** Zone de Redynamisation Défense

**ZRR** Zone de Revitalisation Rurale

**ZUS** Zone Urbaine Sensible

## SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Préfecture de la région Champagne-Ardenne  
3 rue du faubourg Saint-Antoine  
51 036 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél : 03 26 27 40 00  
[www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr)

## AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale des finances publiques  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Direction régionale des affaires culturelles  
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Rectorat  
Agence régionale de santé

